



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2026-2031

TABLE DES MATIERES

A. PREAMBULE	6
A.I. Définition de la prévention des déchets et d'un PLPDMA	6
A.II. Contexte réglementaire	7
B. ANIMATION ET GOUVERNANCE DU PLPDMA	9
B.I. L'animation : l'équipe projet	9
B.II. La gouvernance : la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES).....	9
C. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	10
C.I. Présentation et caractéristiques du territoire	10
C.II. Le territoire et la prévention des déchets.....	10
C.II.1. Recensement des actions menées par l'EPCI.....	10
C.II.1.1. Mesures de prévention	10
C.II.1.2. Communication interne et externe.....	11
C.II.1.3. Moyens humains mobilisés sur la prévention.....	13
C.II.2. Recensement des acteurs locaux mobilisés sur la prévention des déchets	13
C.II.3. Articulation avec les autres documents de planification et les politiques locales.....	15
C.III. Organisation du service déchets, performances et évaluation des gisements d'évitement	16
C.III.1. Présentation des modes de collecte et organisation du service.....	16
C.III.2. Définition de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	16
C.III.3. Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	17
C.III.3.1. Production d'Ordures Ménagères résiduelles.....	17
C.III.3.2. Composition de la poubelle d'ordures ménagères et potentiel d'évitement.....	17
C.III.4. Emballages recyclables (hors verre).....	18
C.III.5. Verre	19
C.III.6. Déchets collectés en déchèterie	19
C.III.6.1. Tonnages collectés en déchèterie.....	19
C.III.6.2. Focus sur les ratios de production de déchets verts et d'encombrants collectés en déchèterie.....	20
C.III.7. Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	20
C.III.8. Comparaison des performances du SMICTOM Nord Aveyron avec les objectifs du PRPGD	21
C.III.9. Synthèse sur les performances de production, les gisements d'évitement et les flux à prioriser pour les actions du PLPDMA	21
C.IV. Coût et financement du service déchets.....	23
C.IV.1. Coût du service déchets	23
C.IV.1.1. Coût à l'habitant.....	23
C.IV.1.2. Coût à la tonne	25
C.IV.2. Financement du service et gestion des producteurs non ménagers	25
D. OBJECTIFS ET ACTIONS DU PLPDMA	27
D.I. Présentation des actions du PLPDMA.....	27

D.II.	Synthèse des actions du PLPDMA, objectifs de réduction et de moyens	43
D.III.	Détail des objectifs de réduction et de détournement	44
D.IV.	Calendrier de mise en œuvre	46
D.V.	Stratégie de communication	47
E.	SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLPDMA ET INDICATEURS DE SUIVI.....	48
E.I.	Suivi des indicateurs globaux du PLPDMA	48
E.II.	Suivi des indicateurs de mesure par action	50
E.III.	Cycle de vie et de suivi du PLPDMA	52

LEXIQUE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
CCES : Commission consultative d'élaboration et de suivi
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CS : Collecte sélective
DAE : Déchets d'activités économiques
DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DMA : Déchets ménagers et assimilés
ECT : Extension des consignes de tri
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
OMR : Ordures ménagères résiduelles
PCAET : Plan climat air énergie territorial
PLPDMA : Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PRPGD : Plan régional de prévention et de gestion des déchets
RS : Redevance spéciale
SMICTOM NA : Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères Nord Aveyron
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes
SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des principaux objectifs de production de déchets par flux fixés par le PRPGD Occitanie pour 2025 et 2031.....	8
Tableau 2 : Liste des principaux acteurs du territoire impliqués dans des actions de prévention et de sensibilisation.....	13
Tableau 3 : Définition des DMA (source : ADEME).....	16
Tableau 4 : Comparaison des ratios de production actuels du SMICTOM Nord Aveyron avec les objectifs de production fixés par le PRPGD Occitanie.....	21
Tableau 5 : Synthèse et objectifs des actions du PLPDMA.....	43
Tableau 6 : Synthèse des objectifs de réduction et de détournement par flux et par action.....	45
Tableau 7 : Calendrier de mise en œuvre du PLPDMA du SMICTOM NA.....	46
Tableau 8 : Tableau de suivi des indicateurs de production et des moyens mis en œuvre pour le PLPDMA.....	49
Tableau 9 : Tableau de suivi des indicateurs par action.....	50

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Synoptique en matière de réglementation sur la prévention des déchets.....	7
Figure 2 : Evolution des ratios de collecte des ordures ménagères et comparaison avec d'autres territoires	17
Figure 3 : Composition de la poubelle noire et comparaison avec les données de 2019. Source : SYDOM	18
Figure 4 : Evolution des ratios de production d’emballages recyclables et comparaison avec d’autres territoires.....	18
Figure 5 : Evolution des ratios de production de verre et comparaison avec d’autres territoires	19
Figure 6 : Evolution des tonnages par flux apportés en déchèteries à l'échelle du territoire du SMICTOM NA sur la période 2017-2023.....	20
Figure 7 : Comparaison des ratios de productions des flux volumineux apportés en déchèteries en 2024 sur le territoire du SMICTOM NA avec d'autres territoires	20
Figure 8 : Évolution des tonnages de DMA totaux depuis 2017 pour les 42 communes du SMICTOM NA.....	21
Figure 9 : Synthèse des flux à prioriser dans les actions du PLPDMA	23
Figure 10 : Comparaison du coût complet et du coût aidé à l’habitant par flux en 2022.....	24
Figure 11 : Comparaison du coût aidé à l’habitant avec d’autres territoires.....	24
Figure 12 : Comparaison du coût aidé à la tonne par territoire.....	25
Figure 13 : Montant des recettes liées à la TEOM et à la Redevance Spéciale	26

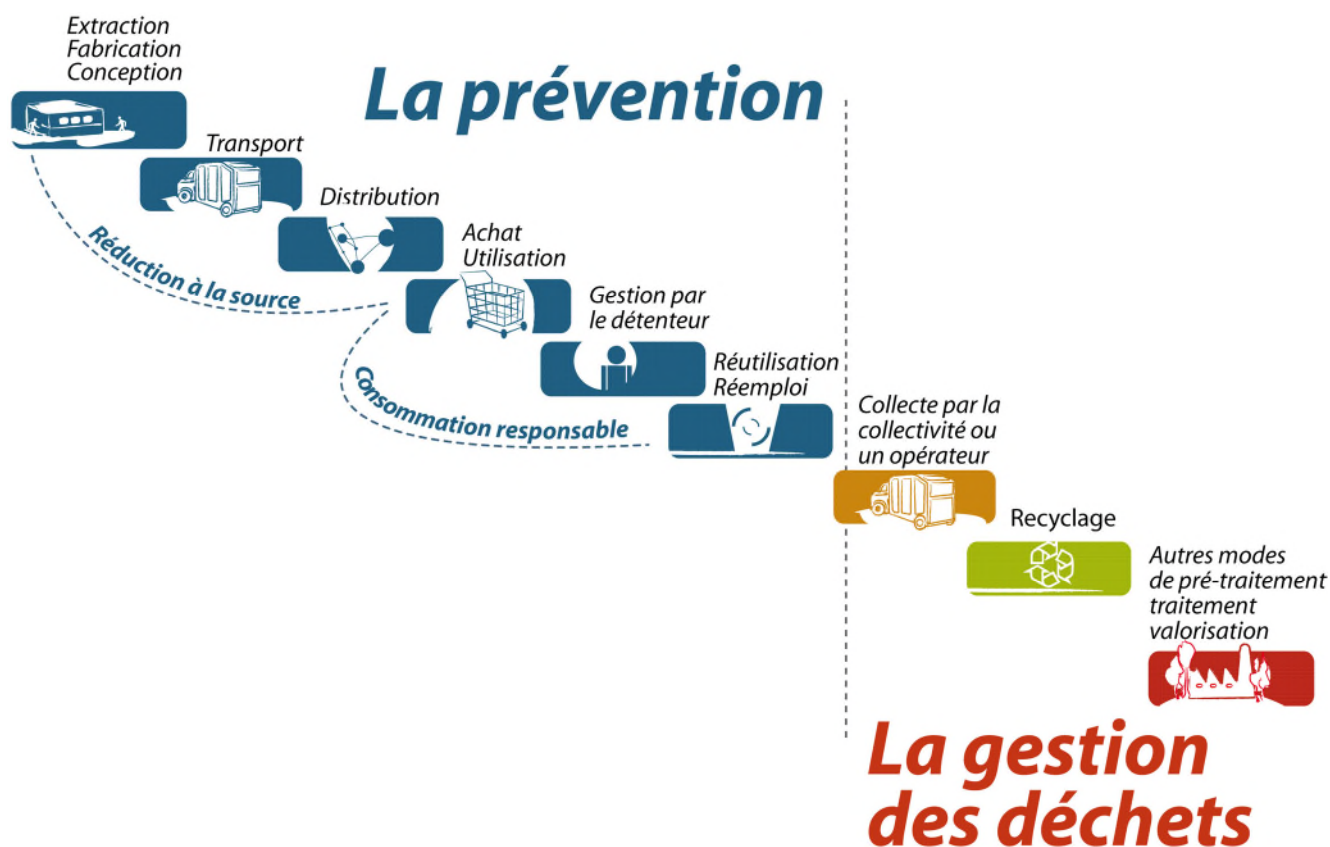
A. PREAMBULE

A.I. Définition de la prévention des déchets et d'un PLPDMA

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention des déchets correspond à l'ensemble des actions situées avant l'abandon, ou la prise en charge par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets.

Il faut donc bien distinguer la prévention, qui a lieu en amont du statut de déchet, du tri, qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets, une fois que l'objet a donc acquis ce statut.



Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

L'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'Environnement pour les collectivités responsables de la collecte des DMA. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R 541-41-19 à 28 du code de l'Environnement.

Cet outil de planification vise à :

- Réduire la production de déchets & endiguer la prolifération des dépôts sauvages,
- Améliorer les performances de tri / la valorisation des déchets,
- Optimiser les coûts du service de gestion des déchets.

Le PLPDMA doit ainsi permettre de **créer une dynamique territoriale**, en rendant les usagers du SPPGD acteurs du changement.

A.II. Contexte réglementaire

▲ Cadre réglementaire de la prévention des déchets

La prévention et la gestion des déchets sont encadrées par plusieurs plans, programmes, schémas et lois. La figure suivante illustre l'évolution de la réglementation autour de la prévention des déchets.

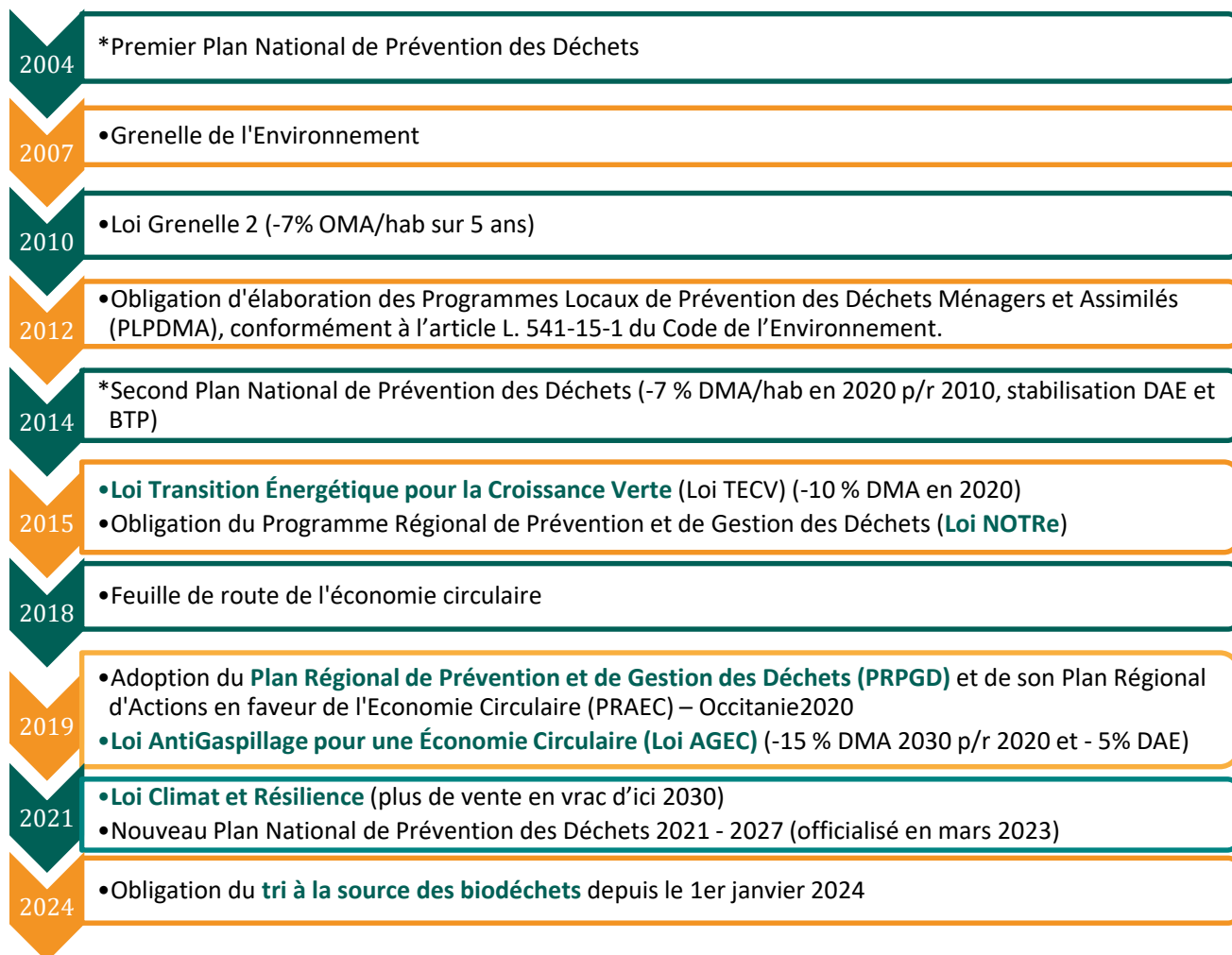


Figure 1 : Synoptique en matière de réglementation sur la prévention des déchets

▲ Rappel des objectifs nationaux et régionaux de prévention des DMA

Au niveau national, la loi AGEC de 2020 introduit les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) admis en installation de stockage en 2035 à 10% des quantités de DMA produits (en masse) et de diminution de la production des DMA et DAE (déchets d'activités économiques) de 15% et 5% (respectivement) en 2030 par rapport à leur niveau de 2010 (en unité de valeur produite). La loi AGEC se décline en 5 axes :

- **Axe 1 : Sortir du plastique jetable :**
 - Remplacer la vaisselle jetable par de la vaisselle réutilisable
 - Favoriser le vrac pour réduire les emballages
- **Axe 2 : Mieux informer les consommateurs :**
 - Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
 - Imposer la mise à disposition au public des informations sur les produits contenant des perturbateurs endocriniens dans un format qui peut être exploité par des applications
- **Axe 3 : Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;**
 - Interdire l'élimination des invendus non-alimentaires

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Valoriser les biodéchets
- Créer des fonds pour le réemploi
- Permettre la vente des médicaments à l'unité
- Stopper l'impression systématique des tickets de caisse
- Généraliser les poubelles de tri des emballages dans l'espace public
- **Axe 4 : Agir contre l'obsolescence programmée ;**
 - Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
 - Faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées issues de l'économie circulaire
 - Améliorer l'information sur le maintien de la compatibilité logicielle
 - Création d'un bonus réparation
- **Axe 5 : Mieux produire**
 - Étendre la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières

En parallèle, les régions fixent également des objectifs plus ambitieux via l'élaboration de **Programmes Locaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**. Les principaux objectifs du PRPGD Occitanie sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Récapitulatif des principaux objectifs de production de déchets par flux fixés par le PRPGD Occitanie pour 2025 et 2031

Flux	Objectif du PRPGD	Valeurs	
		Objectifs 2025 du PRPGD	Objectifs 2031 du PRPGD
DMA	-13% entre 2010 et 2025 et -16% entre 2010 et 2031	555 kg/hab.an	532 kg/hab.an
Gaspillage alimentaire	- 50% entre 2013 et 2025 et -60% d'ici 2031		
OMr	-35% des OMr collectées entre 2015 et 2031	212 kg/hab.an	189 kg/hab.an
Part des biodéchets dans les OMr	Diminution de 50% de la part des biodéchets dans les OMr entre 2015 et 2031 et de 61% entre 2015 et 2031.	37 kg/hab.an	30 kg/hab.an
Déchets verts	-20% en 2025 et -25% en 2031	59 kg/hab.an	56 kg/hab.an
Tout-venant (= encombrants non valorisés, donc hors filières REP)	-60% entre 2025 et 2031	34 kg/hab.an	24 kg/hab.an
Collecte sélective des emballages	<ul style="list-style-type: none"> • 2025 : +15% pour les territoires avec performance < 50 kg/hab.an, +10% pour les territoires entre 50 et 60 kg/hab.an, stabilisation pour les territoires > 60 kg/hab.an • 2031 : + 2 kg/hab. entre 2025 et 2031 grâce à l'ECT 	59,6 kg/hab.an	61,5 kg/hab.an
Collecte sélective du verre	2025 : +20% pour les territoires avec performance < 30 kg/hab.an, +10% pour les territoires entre 30 et 40 kg/hab.an, +5% pour les territoires > 40 kg/hab.an 2031 : +10% de l'objectif d'augmentation 2015- 2025	34 kg/hab.an	34,4 kg/hab.an
Textiles	Augmentation des performances de collecte des TLC	6 kg/hab.an	7 kg/hab.an

Le PRPGD Occitanie fixait également l'objectif que 100% du territoire régional soit couvert par un PLPDMA en 2020.

De plus, la **loi AGECE du 10 février 2020** prévoit le développement de nouvelles filières de recyclage (panneaux solaires, menuiseries, etc.). Elle fait **aussi émerger entre 2022 et 2023 la mise en place de nouvelles filières à Responsabilité Elargie du Producteur** (jouets, articles de bricolage, articles de sport, huiles, produits et matériaux de construction du bâtiment, pneumatiques, etc.).

Enfin, cette loi vise également à **soutenir les initiatives de « réemploi solidaire »** par la création d'un fonds dédié à son financement.

L'élaboration du PLPDMA s'appuie donc sur les objectifs fixés par ces différentes réglementations et documents de planification.

B. ANIMATION ET GOUVERNANCE DU PLPDMA

Le PLPDMA est un document qui a une durée de vie de 6 ans. Elle se compose :

- D'une équipe pour l'élaboration et l'animation du projet ;
- D'une **commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)** qui a pour rôle de donner son avis.

B.I. L'animation : l'équipe projet

L'**équipe projet** élabore, met en œuvre, évalue et diffuse les résultats du PLPDMA. Elle est composée des équipes techniques du SMICTOM Nord Aveyron.

De façon plus détaillée, les **missions de l'équipe projet** sont les suivantes :

- Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec les services missionnés, les partenaires ;
- Préparation et participation aux réunions de la CCES ;
- Participation aux différents réseaux d'échange sur la thématique prévention des déchets ;
- Participation à l'organisation d'événements ;
- Réalisation de tableaux de bord de suivi et de l'évaluation annuelle des actions ;
- Valorisation des actions menées et diffusion au sein du territoire d'une culture commune autour de la prévention des déchets.

B.II. La gouvernance : la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)

La constitution d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) est imposée par le décret.

La CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective :

- **La CCES donne son avis** sur le projet,
- **Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année,**
- **La CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.**

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

La CCES pour le SMICTOM Nord Aveyron a été approuvé par délibération en conseil syndical le 26 mars 2025, elle est constituée des membres suivants :

- Les 2 communautés de communes membres du SMICTOM Nord Aveyron (Coordonnateur du volet social),
- Le SYDOM Aveyron ;
- La Région,
- Chambre d'agriculture,
- Chambre du Commerce et de l'industrie,
- L'association Passerelle,
- L'association Trait d'union,
- L'ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural).

C. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

C.I. Présentation et caractéristiques du territoire

Le **SMICTOM Nord Aveyron** est un syndicat mixte créé le 1^{er} janvier 2017 pour assurer la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de **ses deux collectivités adhérentes que sont la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère (CCCLT) et la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène (CCACV)**.

La gestion des équipements de valorisation et l'élimination des déchets ménagers a été déléguée au SYDOM Aveyron.

En 2022, date du dernier recensement INSEE, le territoire comptait 19 930 habitants pour la CCCLT et 9 928 habitants pour la CCACV, soit une population totale de **29 858 habitants** à l'échelle du SMICTOM Nord Aveyron. La CCACV est plus rurale puisque seulement deux communes dépassent les 1 000 habitants (Laguiole et Argences en Aubrac). Sur le territoire de la CCCLT, Espalion compte 4 607 habitants et Bozouls 3 006 habitants.

Le territoire est de typologie « **Mixte avec ville centre** ». **L'habitat est relativement peu dense**, en particulier sur le Nord du territoire, avec une **densité de population moyenne à l'échelle du SMICTOM Nord Aveyron de 19,8 hab./km²** contre 32 hab./km² en moyenne en Aveyron et 106,5 hab./km² en France.

L'habitat individuel est largement majoritaire et représente 80% des logements sur la CCCLT et 87% sur la CCACV.

L'activité touristique est importante avec 23 campings (1 300 emplacements) et 32 hôtels (570 chambres) répartis sur le territoire. Les résidences secondaires représentent quant à elles 20% des logements pour la CCCLT et un tiers pour la CCACV.

En ce qui concerne l'activité économique, Le SMICTOM Nord Aveyron compte au total 2 827 entreprises sur son territoire regroupant 11 339 emplois. Les villes les plus attractives en matière d'emplois sont Espalion, Bozouls et Laguiole qui sont les trois communes du territoire avec plus de 1 000 emplois.



C.II. Le territoire et la prévention des déchets

C.II.1. Recensement des actions menées par l'EPCI

C.II.1.1. Mesures de prévention

En 2023, **3 composteurs d'établissement ont été installés** sur le territoire : un à la résidence Sainte-Thérèse à Laguiole, un à la résidence Saint Jean à Saint-Amans-des-Cots (avec la réalisation d'un guide du compostage) et un à la maison d'accueil Les Caselles à Bozouls. Depuis 2018, **14 composteurs d'établissement** ont été installés.

Par ailleurs, **301 composteurs ont été vendus** auprès des particuliers en 2023. Depuis 2017, au total **1 220 composteurs individuels** ont été vendus à l'échelle du territoire.

Le SMICTOM NA propose trois modèles de composteurs individuels à des tarifs préférentiels :

- Composteur en bois de 300 litres avec seau de 10 litres : 15 €TTC
- Composteur en plastique de 400 litres avec seau de 10 litres : 16 €TTC
- Composteur en plastique de 600 litres avec seau de 10 litres : 30 €TTC

Lorsque l'utilisateur récupère son composteur, il doit signer une convention l'engageant notamment à utiliser le composteur dans son jardin et à répondre à des questions concernant les performances du composteur, qui sont envoyées par courrier.

La promotion du compostage passe par des informations diffusées avec l'aide de plusieurs supports : encart dans les documents de communication, stands lors des événements, intervention en écoles et collèges, réunions publiques, intervention auprès de professionnels.

En complément et de leur propre initiative, certains jardins partagés du territoire acceptent les dépôts de biodéchets dans leurs composteurs, sans lien avec le SMICTOM NA dans ce cas.

C.II.1.2. Communication interne et externe

Le SMICTOM NA dispose d'un site assez complet présentant l'ensemble des actions de prévention et de sensibilisation réalisées. On peut y retrouver par ailleurs l'ensemble des publications : rapport annuel déchets (depuis 2019), les délibérations des conseils syndicaux (depuis 2020) ainsi que le règlement intérieur des déchèteries et un guide complet sur la gestion des déchets, les actions à mettre en place pour réduire la production et les consignes de tri.

On peut également retrouver l'ensemble des informations concernant les déchèteries et les localisations par communes des différentes colonnes de collecte des ordures ménagères, du tri et du verre.

Sur le site internet, dans l'onglet « Sensibilisation et prévention », on retrouve quatre chapitres :

- « le compostage » : présentation des déchets acceptés + règles à appliquer pour bien composter
- « demander un composteur » : présentation des différents modèles mis à disposition et modalité de réservation et d'achat + sous onglet présentant les consignes de tri
- « actions de prévention » : présentation de 7 actions à mettre en place pour réduire les déchets et consommer autrement
- « nos actions de sensibilisation » : présentation des actions de sensibilisation mises en place auprès du jeune public, du grand public et d'un public relais / de professionnels

Par ailleurs depuis 2023, le SMICTOM NA intègre les informations concernant le tri et la collecte sur l'application IntraMuros portée par la CCACV.

Le SMICTOM NA communique sur l'ensemble de ses réseaux sociaux.

Communication à l'ensemble du territoire

Tout au long de l'année, un flyer « Nos 8 déchetteries » est distribué lors de la remise des badges d'accès en déchèteries. Ce flyer présente les 8 déchèteries du territoire, les horaires d'ouverture et les consignes de dépôts. En complément et également tout au long de l'année, les gardiens distribuent un flyer « Déchetterie » qui présente chacune des déchèteries, les horaires et consignes de dépôts spécifiques. En 2023, ce sont 913 cartes d'accès en déchèteries qui ont été créées.

Communication ponctuelle et ciblée

Ponctuellement et sur des sujets spécifiques, le SMICTOM NA peut aussi communiquer des documents à ses usagers et dont l'objectif est d'informer sur la modification de la collecte, sensibiliser aux gestes de tri et du compostage et promouvoir la réduction des déchets notamment. Par exemple en 2023, les usagers du territoire ont été informés d'une modification de la collecte via un document spécifique qui leur a été distribué soit en porte-à-porte soit qui a été déposé en mairie. Par ailleurs, en cas d'incivilité ou de problème de tri, des autocollants peuvent être apposés sur les contenants, le syndicat réalise également des affiches en ce sens. Enfin, les agents du SMICTOM NA réalisent également des distributions de flyers et d'affiches directement en porte-à-porte.

Ci-dessous des exemples d'affiches de sensibilisation :



Le SMICTOM NA réalise également des flyers personnalisés à destination des hébergements touristiques (campings et gîtes) afin notamment d'informer les touristes sur la localisation des colonnes et contenants de tri ainsi que sur les gestes de tri qui sont appliqués sur le territoire.

En amont de la pose de la déchèterie mobile, un flyer personnalisé est transmis à chaque commune concernée. Chaque année le planning de collect des plastiques agricoles est présentés aux usagers via une affiche spécifique également.

Ci-dessous un exemple de ces flyers :



Après chaque conseil syndical une lettre d’informations est envoyée aux élus, communes et communautés de communes. En 2023, huit lettres d’informations ont ainsi été envoyées. Le SMICTOM NA participe également à plusieurs conseils communautaires et municipaux.

Le SMICTOM NA réalise des interventions auprès de professionnels sur son territoire, en 2023 ce sont 4 interventions qui ont eu lieu sous forme de réunions d’informations. Ainsi les agents du SMICTOM NA sont intervenus auprès de la résidence Sainte-Thérèse à Laguiole (4 réunions), de la résidence Saint Jean à Saint-Amans-des-Cots, auprès du Super U d’Espalion et de l’Hôtel Restaurant Le Causse Comtal. Le syndicat réalise également des affiches personnalisées à la demande des professionnels.

Communication évènementielle

Le SMICTOM NA sensibilise les usagers via la tenue de stands lors d’évènements, tout au long de l’année. L’objectif est de promouvoir le geste de tri et la réduction des déchets.

Parmi les évènements, on compte par exemple la foire expo « Dom and Co » à Lacalm ou « Jardifolies » au Cayrol qui ont permis de présenter le SMICTOM NA et de sensibiliser au tri et au compostage via des affiches spécifiques. Le SMICTOM NA est également intervenu lors de la réunion des caisses locales du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées à Brommat et lors de réunions publiques (3 au total) pour informer le public sur les actions qu’il réalise, rappeler les gestes du tri, ... D’autres évènements ont permis de promouvoir les gestes de tri et la réduction des déchets : Les Traces de l’Aubrac, Les Marchés de Pays d’Argences en Aubrac, publicités dans le cinéma d’Espalion, Cap Mômes.

Ci-dessous des exemples d’affiches spécifiques créées spécialement pour ces évènements publics :



Communication « Presse »

Le SMICTOM NA rédige enfin des articles de presse dans les journaux locaux pour présenter par exemple le planning de la déchèterie mobile, informer sur les modifications de collecte, ...

Par ailleurs, le syndicat participe également à la rédaction d'articles pour les bulletins municipaux de plusieurs communes du territoire ainsi qu'à la rédaction du guide pratique pour le bulletin intercommunal de la CCACV.

Communication auprès du jeune public

Chaque année, en juin, le SMICTOM NA envoie un courrier de proposition d'animations scolaires aux 39 écoles du territoire. En 2023, près de 800 élèves ont ainsi pu être sensibilisés à la thématique déchets, répartis sur 17 écoles, soit près de la moitié des établissements.

En complément de ces animations, le syndicat propose aux écoles et aux collèges de mettre en place des composteurs au sein de leur établissement et de visiter les déchèteries du territoire ainsi que le centre de tri de Millau, Ecotri (en lien avec le SYDOM). En 2023, 6 écoles ont ainsi visité les déchèteries et 10 écoles sont allées visiter le centre de tri de Millau.

Le SMICTOM NA est intervenu auprès du collège public de Saint-Amans-des-Cots en présentant les consignes de tri via des affiches apposées dans les salles de classes et au self. Au total près de 120 élèves ont pu être sensibilisés.

A noter par ailleurs que le SMICTOM NA accompagne de nombreuses initiatives locales notamment via des conventions signées avec des associations locales. Grâce à ces conventions, ces dernières peuvent avoir accès (sous certaines conditions) aux déchèteries du territoire pour récupérer les objets mis de côté par les gardiens.

C.II.1.3. Moyens humains mobilisés sur la prévention

Le SMICTOM embauche un ambassadeur du tri à plein temps pour la prévention et la communication, soit 1 ETP.

C.II.2. Recensement des acteurs locaux mobilisés sur la prévention des déchets

En parallèle de la collectivité, plusieurs acteurs mènent également des actions de prévention et de sensibilisation. Les principaux sont listés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Liste des principaux acteurs du territoire impliqués dans des actions de prévention et de sensibilisation

Nom acteur	Localisation / Périmètre d'action	Nature de l'acteur	Actions en lien avec la prévention
ADEME	France	ADEME	Accompagnement technique : documentation Subventions aux investissements et aux études.
Région Occitanie	Occitanie	Région	Accompagnement technique : documentation, formations, visites de site, webinaires. Subventions aux investissements et aux études.
SYDOM	Aveyron	Syndicat de traitement	Actions de sensibilisation destinées à tous les publics, accompagnement des collectivités, visites du centre de tri, production de supports de communication sur le tri, etc.
Chambre d'Agriculture de l'Aveyron	Aveyron	Chambre consulaire	Organisation de la collecte des plastiques du domaine agricole et communication sur le tri et la prévention de ces plastiques
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron	Aveyron	Chambre consulaire	Accompagnement des acteurs de la filière cuir dans la gestion des chutes
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron	Aveyron	Chambre consulaire	Accompagnement des entreprises pour tendre vers des activités plus durables

Nom acteur	Localisation / Périmètre d'action	Nature de l'acteur	Actions en lien avec la prévention
Agence Aveyron Attractivité Tourisme	Aveyron	Agence de promotion du tourisme	Sensibilisation des professionnels du secteur au tourisme durable
CPIE de Rouergue – Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	Aveyron	Association	Sensibilisation jeune public via des ateliers en établissements scolaires / Ateliers grand public / Accompagnement de projets divers dont se rapportant aux déchets /
CLCV Aveyron – Consommation Logement Cadre de Vie	Aveyron	Association	Sensibilisation des consommateurs au développement durable et à l'économie circulaire
Association Familles Rurales en Aveyron	Laguiole et environs	Association	Sensibilisation / Ateliers / Animations auprès du jeune public et des familles
Association L'Auberge Espalionne	Espalion et environs	Association	Organisation d'évènements et ateliers liés au gaspillage alimentaire (A la soupe) et au réemploi/à la réparation (Recyclette) / Sensibilisation du grand public
FabLab L'Imaginarium	Espalion et environs	Espace collaboratif	Ateliers de conception – création / Sensibilisation jeune public / Espace partagé / Ateliers pédagogiques / Apprentissage et partage de connaissance sur le faire soi-même
Associations Bozouls Comtal Citoyens et Comité Cause Comtal	Bozouls et Aveyron	Association	Associations citoyennes agissant notamment pour l'environnement et la préservation des biens communs / Réponse aux enquêtes publiques
Association Passerelle	Espalion et environs	Association	Atelier Chantier d'Insertion pratiquant le réemploi et la valorisation d'objets divers
Association Trait d'Union	Laguiole, Mur de Barrez et environs	Association	Atelier Chantier d'Insertion à disposition des collectivités (maçonnerie, ferronnerie, menuiseries) / Eco-pressing (nettoyage éco-responsable) / Acteur de l'ESS
UAEPE – Union des acteurs économiques du pays d'Entraigues	Entraigues-sur-Truyère et environs	Association	Rassemblement des différents acteurs économiques du territoire pour favoriser la mise en réseau / Relais local d'informations / Promotion de l'économie locale
Etablissement Braley	Bozouls et environs	Entreprise – déchèterie professionnelle	Collecte des déchets des professionnels dont bâtiment → réduction de ces apports en déchèterie publique
VEOLIA	Sébazac et environs	Entreprise – déchèterie professionnelle	Collecte des déchets des professionnels dont bâtiment → réduction de ces apports en déchèterie publique

C.II.3. Articulation avec les autres documents de planification et les politiques locales

Le SMICTOM Nord Aveyron se situe en partie dans les périmètres suivants :

- Le PETR du Haut-Rouergue ;
- Le PNR de l'Aubrac ;

PETR du Haut-Rouergue

Le **PETR du Haut Rouergue** est un syndicat mixte fermé **créé en janvier 2015** par arrêté du préfet de l'Aveyron. Il fédère deux communautés de communes : **Comtal, Lot et Truyère** (SMICTOM Nord Aveyron) et **des Causses à l'Aubrac**. Le projet de territoire poursuit **5 objectifs** :

- **Développer les atouts du territoire** sur la base d'un projet partagé ;
- **Mutualiser les dispositifs et outils** à une échelle cohérente de projet ;
- **Porter les diverses contractualisations régionales, nationales et européennes** (CPER, contrat de cohésion territoriale, programme LEADER, contrat de ruralité) ;
- **Disposer d'une ingénierie de projet** (financière et d'animation) au service des intercommunalités et communes qui le composent ;
- **Renforcer les solidarités réciproques urbain / rural.**

PNR de l'Aubrac

Le **Parc Naturel Régional de l'Aubrac** couvre une partie du nord Aveyron, dont les communautés de communes des **Causses à l'Aubrac, Comtal Lot Truyère** ainsi que l'intégralité de la communauté de communes **Aubrac, Carladez et Viadène**.

La **Charte du PNR de l'Aubrac, pour la période 2018-2033**, fixe les objectifs à atteindre, les orientations de développement, de protection et de mise en valeur du territoire. Elle se décline sous forme d'un plan d'actions détaillé. Elle se compose de **4 axes et de 37 mesures, dont 18 prioritaires** :

- **Axe transversal : Construire « l'Aubrac de demain »** : viser l'équilibre territorial par le partage et la coopération, l'éducation et la transmission
- **Axe 1 : Renforcer l'exceptionnelle identité de l'Aubrac** par la préservation et la valorisation de ses patrimoines
- **Axe 2 : Conforter la dynamique économique « Aubrac »** par la valorisation durable de ses ressources
- **Axe 3 : Mieux vivre en Aubrac** : garantir la qualité de vie et d'aménagement durable de ses espaces.

Plusieurs de ces dispositions concernent la prévention des déchets en mettant en avant **l'exemplarité des collectivités et des entreprises, le développement de l'économie circulaire et l'organisation d'évènements éco-responsables.**

C.III. Organisation du service déchets, performances et évaluation des gisements d'évitement

C.III.1. Présentation des modes de collecte et organisation du service

Le SMICTOM Nord Aveyron assure en régie la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr), des emballages recyclables et de la quasi-totalité du verre. Le territoire est équipé de bacs collectifs et des colonnes aériennes et enterrés selon les secteurs. La gestion des déchèteries se fait également en régie.

Les fréquences de collecte des ordures ménagères sont très majoritairement d'une fois par semaine (C1). Sur quelques secteurs spécifiques, la collecte s'effectue une fois toutes les deux semaines (C0.5). La collecte des recyclables hors verre s'effectue quant à elle majoritairement en C1 et en C0.5. De manière très ponctuelle elle peut s'effectuer une fois toutes les 3 semaines.

Le territoire du SMICTOM NA est doté de huit déchèteries et d'une déchèterie mobile.

Le **contrôle d'accès est déployé à l'ensemble des déchèteries du territoire**. Les usagers, en fonction de leur catégorie, dispose tous d'une carte d'accès. Les modalités d'accès sont les suivantes :

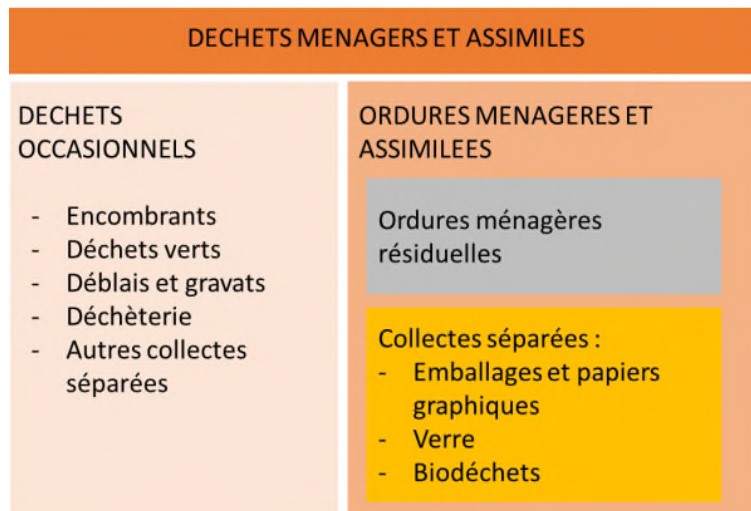
- Usagers particuliers (habitants, associations, institutions et agriculteurs) : dépôts gratuits et limite de 2 m³/semaine dans la limite de 60 m³/an.
- Usagers professionnels (professionnels et assimilés, établissements publics et assimilés) : limitation des apports sur certains flux (notamment DEA, encombrants, végétaux et gravats) avec facturation des apports volumineux. Un forfait annuel de 30 euros est appliqué dès le premier apport payant sur un site, auquel il faut ensuite ajouter la tarification en fonction du flux apporté.
- Usagers « services techniques communaux et intercommunaux » : limite d'apport des déchets volumineux (gravats, végétaux) et limite à 2 m³/semaine pour les autres déchets non dangereux ; limite des apports des déchets dangereux également. Les dépôts sont gratuits pour tous les flux.

En 2019, le SMICTOM NA a mis en place la **tarification des professionnels** en déchèteries.

C.III.2. Définition de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Le PLPDMA porte sur la production des **Déchets Ménagers et Assimilés**. Ces DMA sont les **déchets produits par les ménages** collectés en régie par la collectivité ou par son prestataire de collecte. Les DMA comprennent aussi les **déchets dits assimilés qui regroupent les déchets non dangereux des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages**, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L 2224-14 du code général des collectivités territoriales).

Tableau 3 : Définition des DMA (source : ADEME)



C.III.3. Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

C.III.3.1. Production d'Ordures Ménagères résiduelles

En 2023, **5 666 tonnes d'OMr ont été collectées, soit 190 kg/hab.** La production à l'habitant a diminué de 20% depuis 2017 avec une baisse particulièrement marquée depuis 2022.

Le SMICTOM Nord Aveyron présente aujourd'hui de bien meilleures performances que le département (228 kg/hab.) et la région (264 kg/hab.)

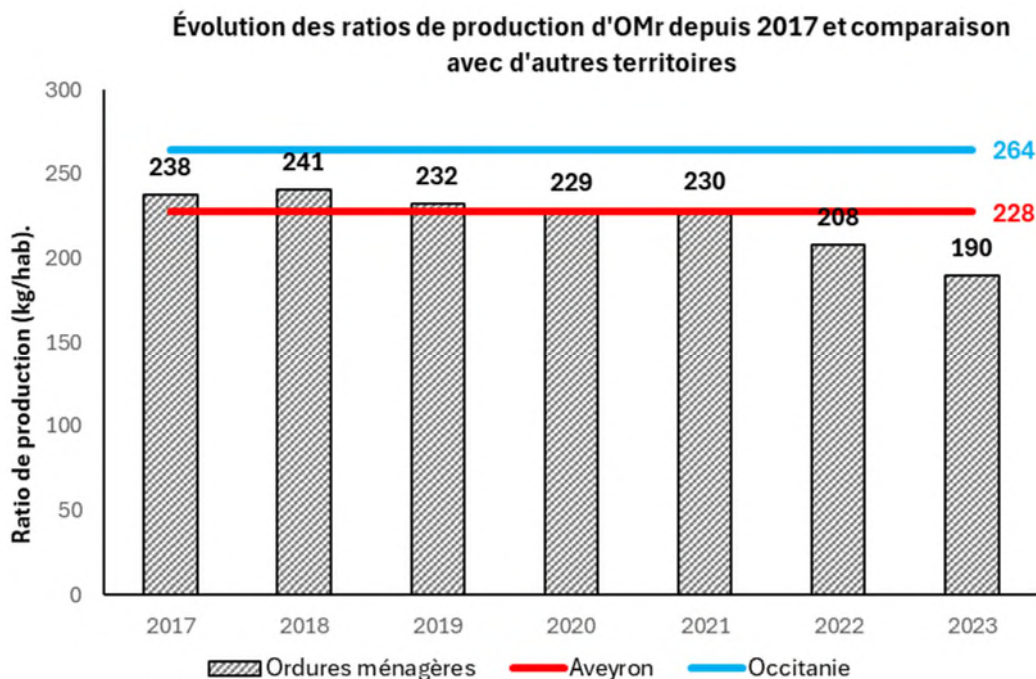


Figure 2 : Evolution des ratios de collecte des ordures ménagères et comparaison avec d'autres territoires

C.III.3.2. Composition de la poubelle d'ordures ménagères et potentiel d'évitement

Le SYDOM a réalisé deux campagnes de caractérisation des OMR produites par ses EPCI adhérents, une en 2019 et plus récemment une seconde en 2024. Les résultats sont présentés ci-après et comparés afin de voir l'évolution de la composition des ordures ménagères en 5 ans.

En 5 ans, la poubelle noire a diminué de 55 kg par habitant

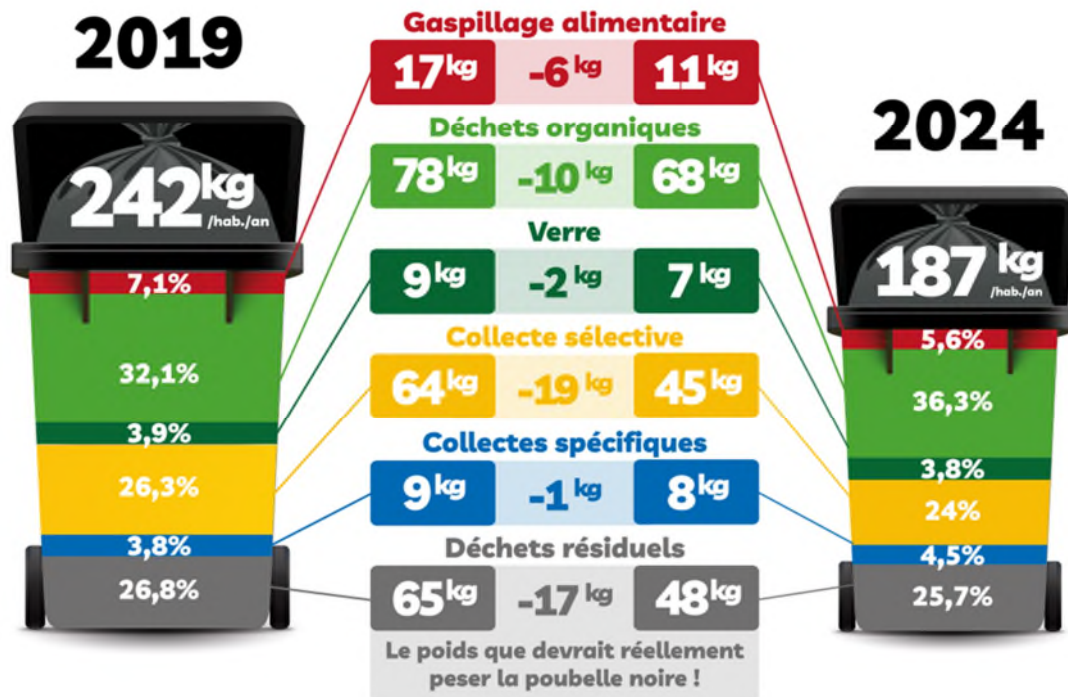


Figure 3 : Composition de la poubelle noire et comparaison avec les données de 2019. Source : SYDOM

Entre 2019 et 2024, la poubelle noire a diminué de 55 kg par habitant.

Aujourd'hui ce sont encore **139 kg/hab. (74%)** qui peuvent encore être détournés de la poubelle noire, dont 79 kg/hab. de déchets organiques et gaspillage alimentaire et 45 kg/hab. de d'emballages concernées par la collecte sélective.

C.III.4. Emballages recyclables (hors verre)

En 2023, **2 134 tonnes d'emballages recyclables ont été collectées, soit 71 kg/hab.** Cela représente une augmentation de 65% depuis 2017. Le SMICTOM Nord Aveyron présente aujourd'hui de bien meilleures performances que le département (64 kg/hab.) et la région (53 kg/hab.)

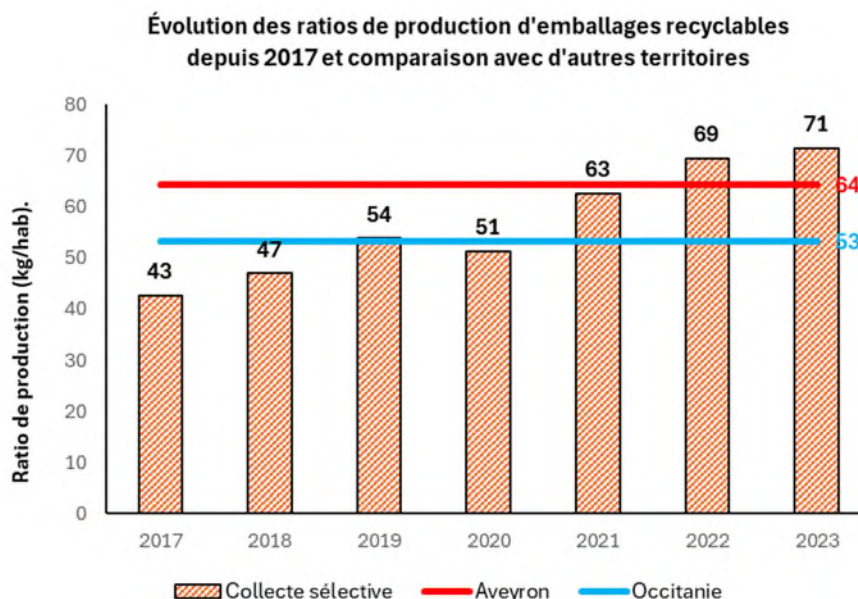


Figure 4 : Evolution des ratios de production d'emballages recyclables et comparaison avec d'autres territoires

C.III.5. Verre

Le ratio de production de verre était de 41 kg/hab. en 2023 (1 230 tonnes). Ces performances sont supérieures à celles des autres référentiels.

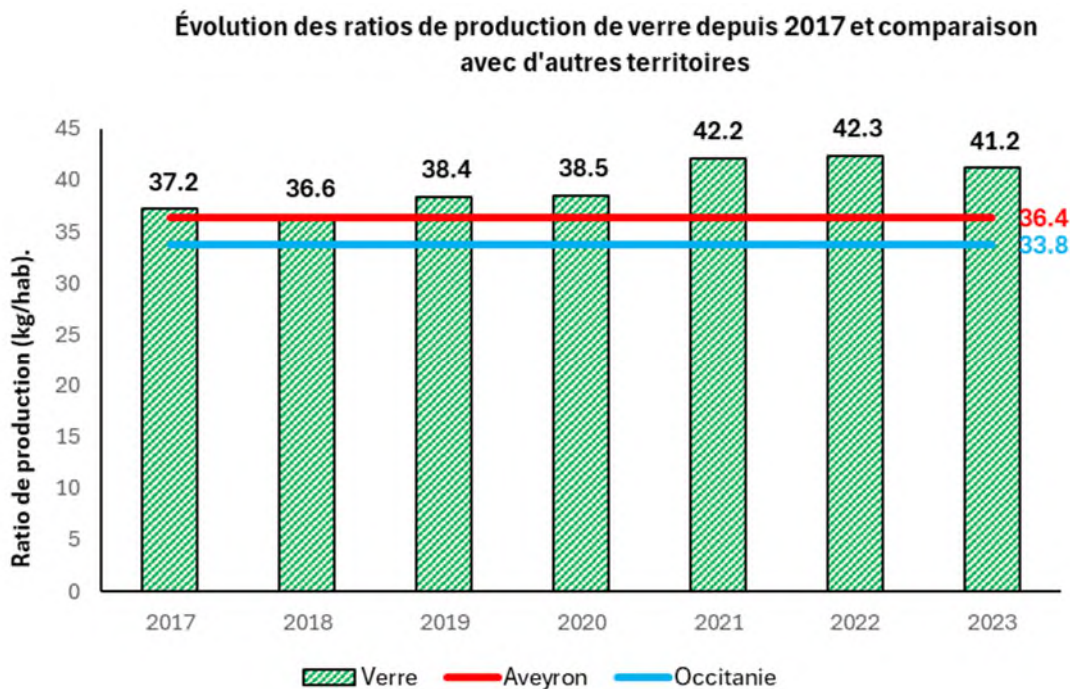


Figure 5 : Evolution des ratios de production de verre et comparaison avec d'autres territoires

C.III.6. Déchets collectés en déchèterie

En déchèterie, plusieurs types de déchets sont collectés. Les principaux en matière de tonnages sont généralement les gravats, les déchets verts (DV), le bois et les encombrants. Ce dernier flux est généralement le plus problématique puisque sa valorisation est difficile ; les encombrants sont enfouis dans des installations de stockage de déchets non dangereux avec un coût de traitement élevé et des exutoires souvent éloignés des lieux de production.

La mise en place progressive de nouvelles filières REP (Responsabilité élargie du producteur) sur les déchèteries pourrait permettre une meilleure prise en charge et valorisation de ces encombrants : Articles de Sport et de Loisirs (ASL), Articles de bricolage et de jardin (ABJ), Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment, (PMCB), Jouets, etc. ; en complément de celles déjà mises en place (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) Éco- mobilier...)

C.III.6.1. Tonnages collectés en déchèterie

Depuis 2017, les tonnages reçus en déchèteries ont augmenté sur le territoire du SMICTOM NA pour atteindre **7 571 tonnes** en 2023. En 2022 (date du dernier recensement de la population) le ratio de production à l'habitant était alors de **253 kg/hab./an.**

Les flux les plus volumineux sont les déchets verts et les encombrants. A eux seuls ils représentent, en 2023, 51% des apports.

Il est important de noter que la majorité des gravats sont directement transportés et traités sur les ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) du territoire, gérées par le SMICTOM NA, ces tonnages ne sont pas comptabilisés en déchèteries ce qui biaise de fait les analyses. Ces derniers représentent en effet une importante part des tonnages collectés en déchèteries en général.

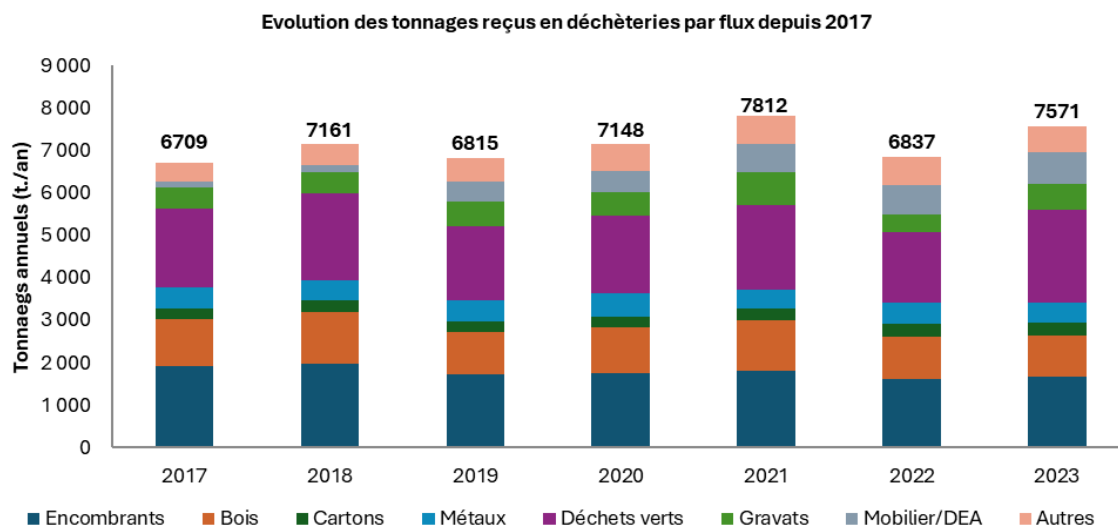


Figure 6 : Evolution des tonnages par flux apportés en déchèteries à l'échelle du territoire du SMICTOM NA sur la période 2017-2023

C.III.6.2. Focus sur les ratios de production de déchets verts et d'encombrants collectés en déchèterie

Avec **74 kg/hab.**, la production de **déchets verts** à l'habitant se situe entre la moyenne départementale (61 kg/hab.) et la moyenne régionale (80 kg/hab.). Pour les **encombrants** collectés en déchèterie, le SMICTOM fait mieux que ces deux territoires avec **55 kg/hab.** contre 78 kg/hab. pour l'Aveyron et 76 kg/hab. pour l'Occitanie.

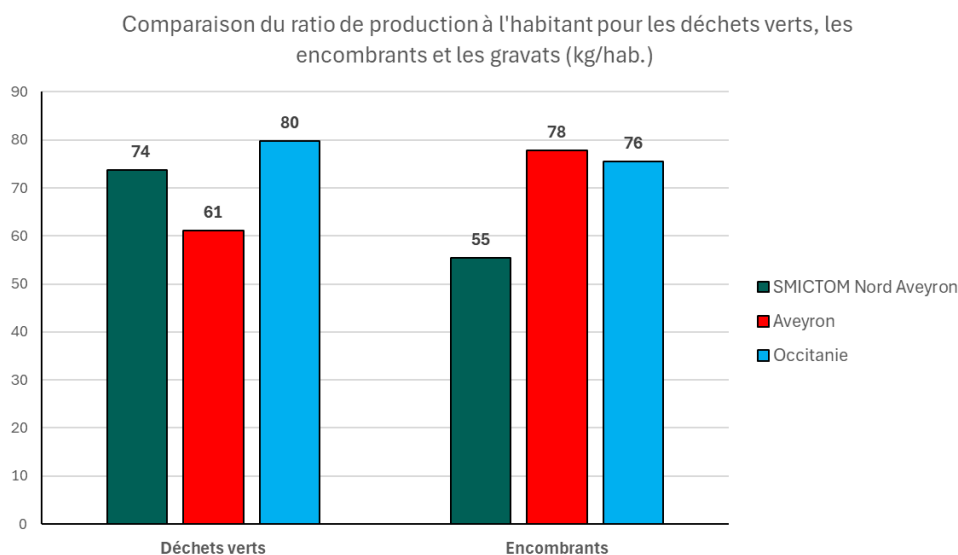


Figure 7 : Comparaison des ratios de productions des flux volumineux apportés en déchèteries en 2024 sur le territoire du SMICTOM NA avec d'autres territoires

C.III.7. Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Les tonnages de DMA ont varié à la marge entre 2017 et 2023. On a observé un pic en 2021.

La part des flux en déchèteries dans les DMA a augmenté de 5 points passant de 41% en 2017 à 46% en 2023. Il en est de même pour les recyclables hors verre qui occupaient 9.5% des DMA en 2017 et qui représentent en 2023 13% de ces derniers. A l'inverse la part des ordures ménagères dans les DMA a diminué de quasiment 10 points, elle est passée de 43% en 2017 à 34% en 2023. La part du verre dans les DMA reste quant à elle semblable, autour de 7%.

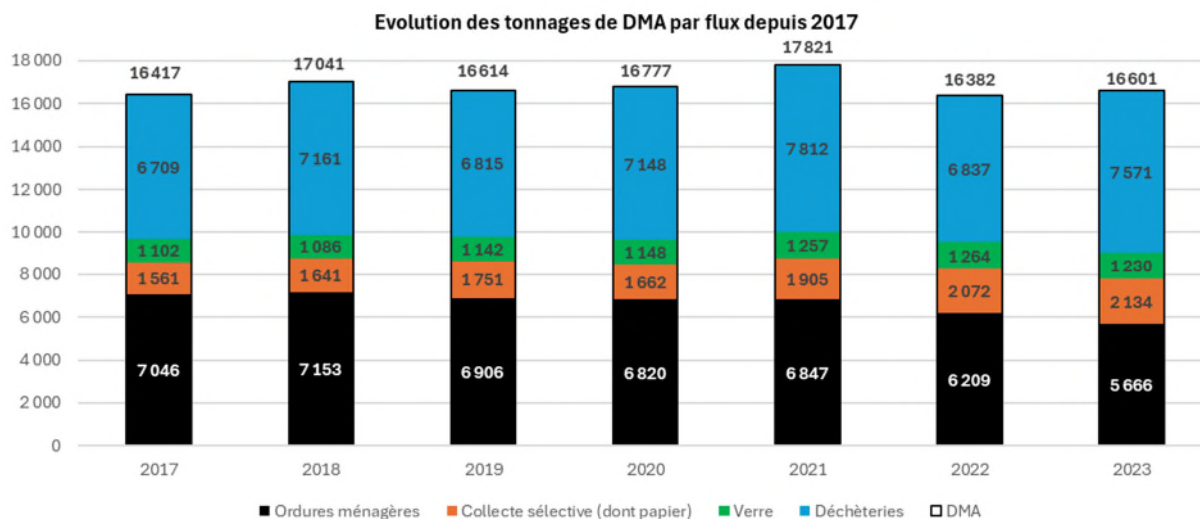


Figure 8 : Évolution des tonnages de DMA totaux depuis 2017 pour les 42 communes du SMICTOM NA

C.III.8. Comparaison des performances du SMICTOM Nord Aveyron avec les objectifs du PRPGD

Les performances de production du SMICTOM Nord Aveyron sont comparées avec les objectifs du PRPGD Occitanie pour 2025 et 2031. L'année de référence est 2017.

La couleur rouge indique que l'EPCI produit plus de déchets que l'objectif fixé par le PRPGD (ou moins dans le cas des flux concernés par une collecte sélective, c'est-à-dire les emballages recyclables et le verre) et inversement pour la couleur verte).

Dans le cas du SMICTOM Aveyron, la production de déchets en 2023 est supérieure aux objectifs du PRPGD pour les DMA, les OMr, les déchets verts et le tout-venant collecté en déchèterie.

A l'inverse, pour les emballages recyclables les performances de collecte sont meilleures que les objectifs fixés par le PRPGD.

Tableau 4 : Comparaison des ratios de production actuels du SMICTOM Nord Aveyron avec les objectifs de production fixés par le PRPGD Occitanie.

kg/hab./an	SMICTOM Nord Aveyron Année de référence	Objectif PRPGD 2025	Objectif PRPGD 2031	SMICTOM Nord Aveyron 2023	Ecart à l'objectif PRPGD 2025	Ecart à l'objectif PRPGD 2031
DMA	554	482	466	556	74	90
OMr	238	174	155	190	16	35
Emballages	43	49	51	71	22	20
Verre	37	41	41	41	0	0
Tout-venant	65	-	42	55	-	13
Déchets verts	63	50	47	74	24	27

C.III.9. Synthèse sur les performances de production, les gisements d'évitement et les flux à prioriser pour les actions du PLPDMA

▲ Synthèse sur l'analyse des tonnages

Les principaux enseignements qui ressortent des analyses des différents flux sont les suivantes :

- Les tonnages de DMA sont inférieurs à la moyenne départementale et régionale ;

- **Les déchets recyclables sont très bien triés**, les ratios sont bien supérieurs à l'ensemble des moyennes locales, **le tri du verre est également bien réalisé** les ratios de ce flux dépassant également les moyennes aveyronnaise et occitane ;
- **Les ratios d'encombrants sont quant à eux inférieurs à la moyenne de la région et du département, toutefois ils sont loin d'atteindre les objectifs fixés au PRPGD pour les échéances de 2025 et de 2031 ;**
- **Les ratios de déchets verts collectés en déchèterie se situent entre la moyenne régionale et la moyenne départementale ;**
- **Les OMR contiennent encore de nombreux flux valorisables** (déchets organiques, déchets recyclables, déchèterie). Ces derniers représentent jusqu'à **74% du total, soit 4 132 tonnes en 2024**. Les ratios de production de 2024 dépassent d'ores et déjà l'objectif régional du PRPGD fixé à 2025 et à 1 kg/hab. de l'objectif régional fixé à 2031.

Leviers d'optimisation : flux à prioriser

Face à ces constats, plusieurs solutions pourraient être mises en place par le SMICTOM Nord Aveyron dans le but d'une part de réduire les déchets produits et d'autre part d'améliorer le geste de tri :

- ✓ Pour les **biodéchets**, la mise en place de la collecte bi-flux par le SYDOM permettra de valoriser une partie des déchets alimentaires produits sur le territoire. Les actions de compostage seront complétées par la collecte bi-flux sur les secteurs où il est moins adapté (exemple en ville, pour les usagers ne disposant pas d'un extérieur). A l'inverse, pour les professionnels, par exemple ceux du tourisme et de la restauration, la collecte en sac orange semble plus pertinente puisque les quantités produites peuvent être importantes et sans que ces derniers aient des solutions pour utiliser le compost produit. Ces mesures doivent s'accompagner de mesures de **communication, en particulier lors de la mise en place de la collecte avec les sacs orange** et en complément, **pour les biodéchets interdits dans les sacs orange**, l'installation de **composteurs** supplémentaires (compostage individuel ou partagé).
- ✓ Pour réduire la part de la **collecte sélective** (emballages recyclables + verre) dans les OMR, les collectivités devront accentuer les efforts de **communication** afin d'informer les usagers sur les consignes de tri ;
- ✓ Pour le **textile**, l'installation de nouvelles bornes de récupération de textile, voire la création de structures type de friperies / recycleries pourrait permettre de réduire la part jetée dans les ordures ménagères ;
- ✓ Le développement **de la réparation et du réemploi** pourrait permettre la **réduction de production d'encombrants**. Aussi, les filières REP en déchèterie ont pour objectif la reprise et la valorisation de certains encombrants afin d'éviter l'enfouissement en installation de stockage ;
- ✓ **Les déchets verts doivent, dans la mesure du possible, être valorisés localement**, par exemple avec la reprise par des agriculteurs ou par des plateformes de compostage. De plus, afin de réduire les quantités collectées en déchèterie, plusieurs solutions existent :
 - Campagnes de broyage à domicile assurées par exemple par la collectivité afin que les usagers gardent le broyat chez eux ;
 - Adaptation des pratiques pour la gestion des espaces verts (tonte différenciée selon les essences) ;
 - Choix des essences ;
 - Utilisation de broyat pour l'alimentation des composteurs collectifs.

Enfin, pour les événements et manifestations organisés sur le territoire, une sensibilisation des organisateurs est nécessaire pour les inciter à réduire les déchets produits (arrêt de la distribution d'accessoires / goodies, vaisselle réemployable, etc.). De nombreux territoires ont réalisé des **guides d'évènements éco-responsables** à destination des organisateurs.

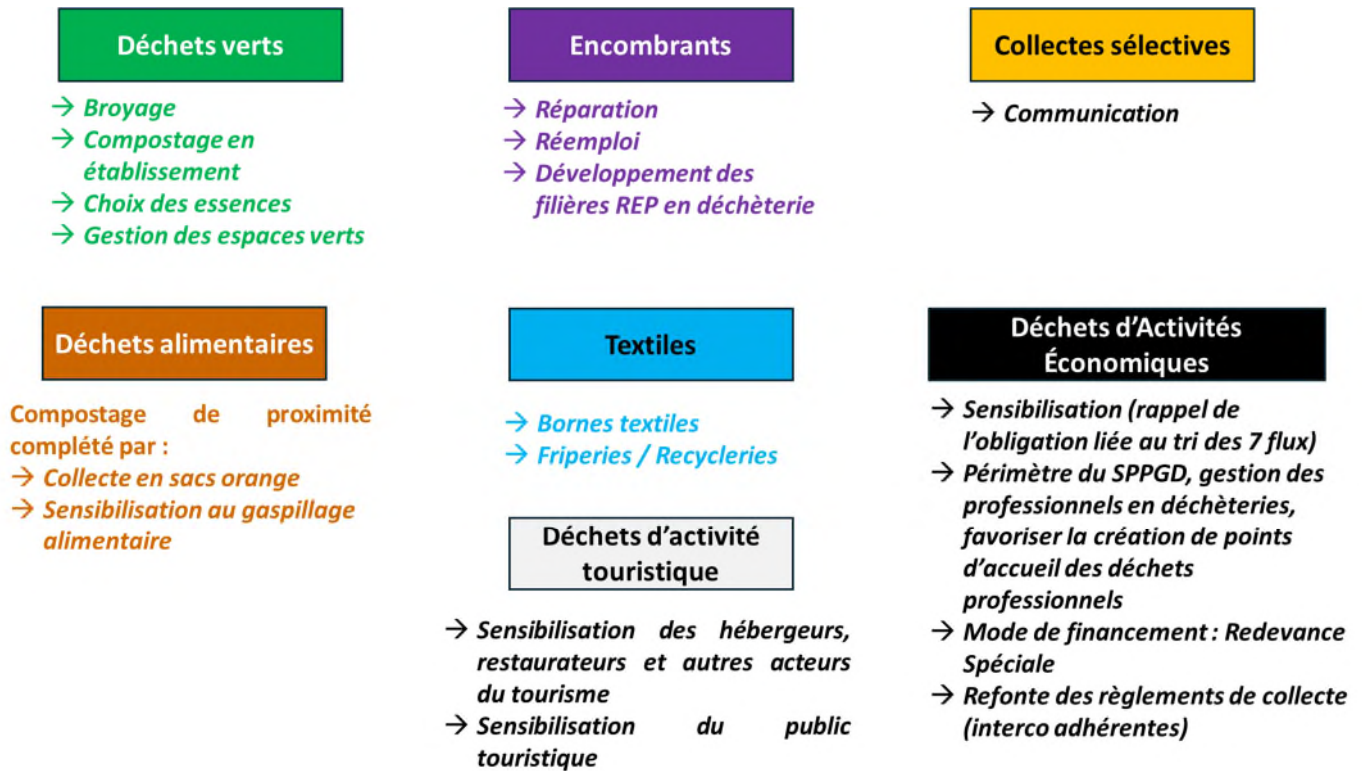


Figure 9 : Synthèse des flux à prioriser dans les actions du PLPDMA

C.IV.Coût et financement du service déchets

C.IV.1. Coût du service déchets

C.IV.1.1. Coût à l'habitant

▲ Coût complet et coût aidé à l'habitant par flux

Le **coût complet** pour le SMICTOM NA s'élevait à **5 113 329 € en 2022, soit 173 €/hab.** Les dépenses les plus importantes sont à attribuer aux **OMr (74€/hab.)**, à la **collecte sélective des emballages recyclables hors verre (45€/hab.)** et au **flux déchèterie (44€/hab.)**.

Le **coût aidé**, obtenu après déduction des subventions des éco-organismes et des ventes de matériaux, est de **145 €/hab., dont 73€/hab. pour les OMr, 36€/hab. pour les déchèteries et 31€/hab. pour le flux CS.**

Comparaison du coût complet et du coût aidé par habitant et par flux (€/hab.)

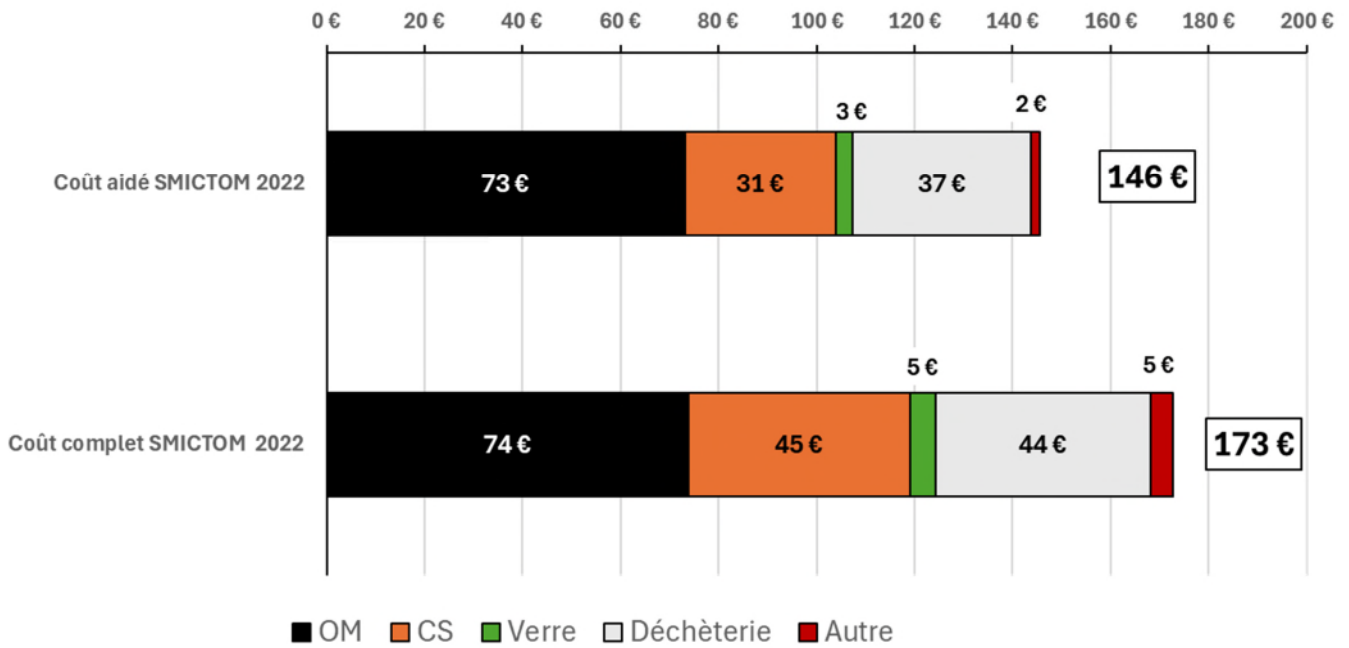


Figure 10 : Comparaison du coût complet et du coût aidé à l'habitant par flux en 2022

Comparaison des coûts aidés à l'habitant par flux

En ce qui concerne les coûts aidés à l'habitant, les coûts pour le SMICTOM NA sont plus élevés que la moyenne française de :

- +13% pour les OMr ;
- +158% pour les emballages recyclables ;
- +31% pour le flux déchèteries.

Comparaison du coût aidé à l'habitant par territoire (€/hab.)

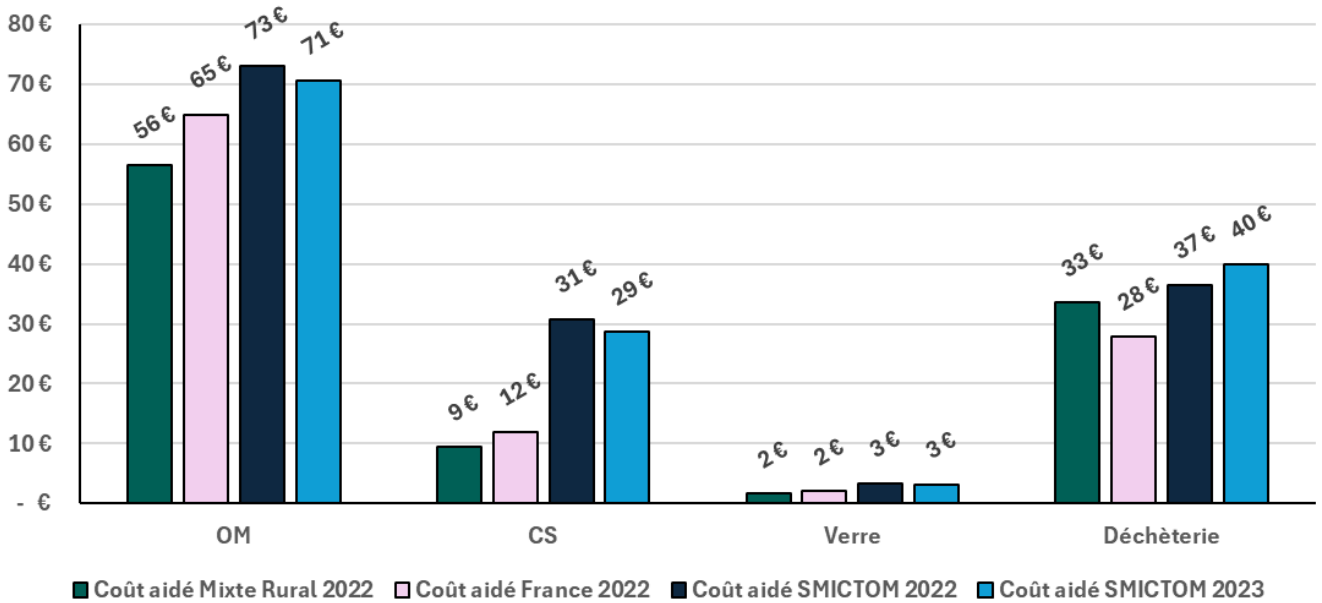


Figure 11 : Comparaison du coût aidé à l'habitant avec d'autres territoires

▲ Dépenses liées à la prévention et à la communication

La matrice des coûts 2023 indique que les dépenses liées à la prévention s'élèvent à 1,35 €/hab., soit 0,75% du coût du service. En ajoutant la communication, cette part monte à 2,7% du coût total. A titre de comparaison, la part des charges de communication / prévention est de 2% en moyenne en France.

C.IV.1.2. Coût à la tonne

Pour le coût aidé à la tonne par flux, on observe :

- + 24% pour les OMr par rapport à la moyenne française pour les données 2022 ;
- + 87% pour les emballages recyclables par rapport à la moyenne française ;
- + 4% pour les déchèteries par rapport à la moyenne française ;

Comparaison du coût aidé à la tonne par territoire (€/tonne)

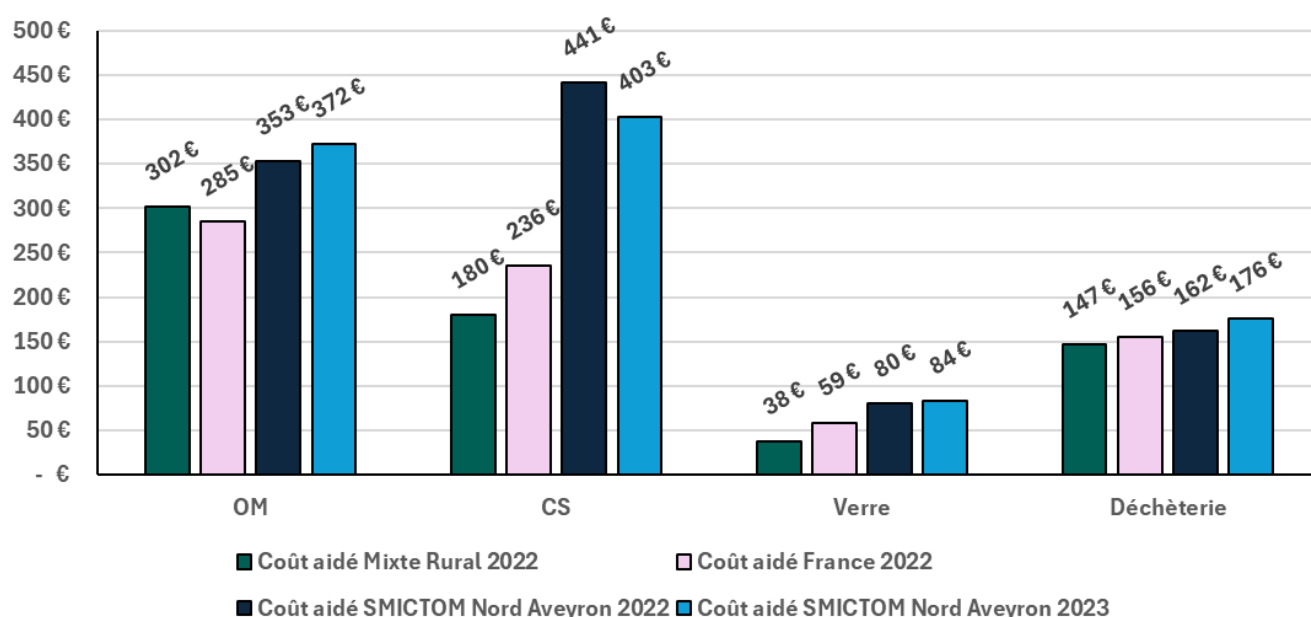


Figure 12 : Comparaison du coût aidé à la tonne par territoire

C.IV.2. Financement du service et gestion des producteurs non ménagers

Le service déchets du SMICTOM NA est financé par une contribution appelée aux deux communautés de communes membres elles-mêmes financées par la TEOM. Les recettes obtenues par cette dernière ont été de **4 679 890 € en 2023**. Le SMICTOM NA a également mis en place une Redevance Spéciale pour ses gros producteurs. Avec 336 197 € en 2023, elle représente **7% des recettes fiscales perçues par l'EPCI et concerne une cinquantaine de redevables**. L'accès aux déchèteries est payant pour les professionnels en fonction de la nature et de la quantité des déchets déposés. Seuls quatre flux sont payants : les déchets verts, le bois, les encombrants et les déchets « non triés ».

Montant des recettes fiscales liées à la TEOM et à la Redevance Spéciale

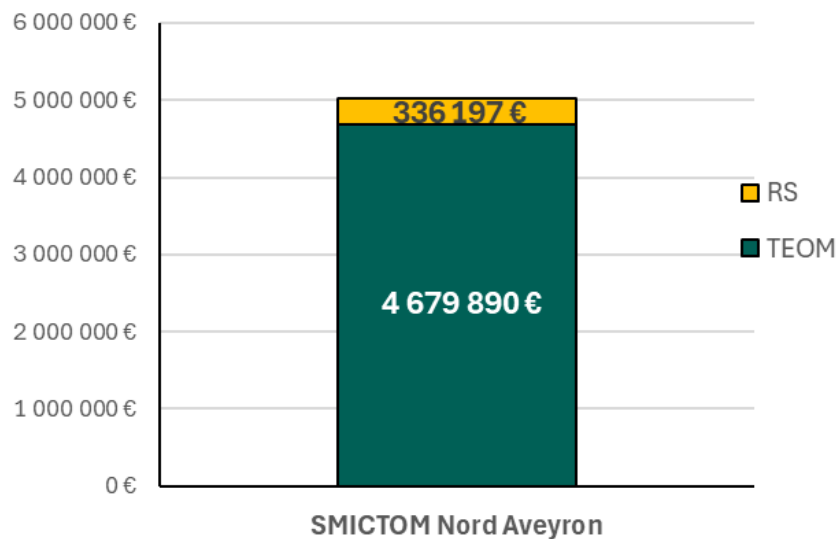


Figure 13 : Montant des recettes liées à la TEOM et à la Redevance Spéciale

D. OBJECTIFS ET ACTIONS DU PLPDMA

D.I. Présentation des actions du PLPDMA

Le PLPDMA du SMICTOM Nord Aveyron compte **15 actions** réparties en **6 axes**.

Axe A : Être exemplaire en matière de prévention des déchets

- **Action A.1** : Sensibiliser et former le personnel des administrations publiques sur les bons gestes de tri et limiter le jetable

Axe B : Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de favoriser la prévention et le tri des déchets ménagers et assimilés et communiquer sur les bons gestes de tri

- **Action B.1** : Renforcer la sensibilisation et la communication auprès du grand public
- **Action B.2** : Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication auprès du public scolaire
- **Action B.3** : Communiquer auprès des professionnels et les doter de contenants de tri
- **Action B.4** : Former les présidents des CUMA

Axe C : Réduire la production de déchets alimentaires et lutter contre le gaspillage alimentaire

- **Action C.1** : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale
- **Action C.2** : Poursuivre le déploiement du compostage individuel et la collecte en sacs orange

Axe D : Réduire la production de déchets verts

- **Action D.1** : Réduire les apports de déchets verts en déchèteries à travers la sensibilisation des usagers des services techniques municipaux et avec la révision des consignes d'apport
- **Action D.2** : Proposer un service de broyage de proximité

Axe E : Allonger la durée de vie des produits

- **Action E.1** : Recenser et faire connaître les initiatives, structures, acteurs du réemploi et de la réparation et communiquer en déchèteries sur les alternatives existantes
- **Action E.2** : Développer le réemploi et la réparation
- **Action E.3** : Développer la consigne du verre notamment dans les cafés et restaurants
- **Action E.4** : Développer des expositions itinérantes sur les déchèteries pour montrer les solutions de réemploi existantes

Axe F : Agir sur les déchets issus du tourisme, des manifestations et autres évènements ponctuels

- **Action F.1** : Proposer une communication adaptée aux hébergeurs de tourisme et à la population touristique
- **Action F.2** : Sensibiliser les organisateurs d'évènements et de manifestations sur le tri

Le choix des axes et actions s'est effectué de manière concertée avec l'ensemble des membres de la CCES. A noter que pour certaines actions qualitatives, les moyens à mettre en œuvre et les objectifs de réduction ne sont pas chiffrés car difficilement estimables.

Ces actions sont détaillées dans les pages suivantes au travers de fiches actions dédiées.

AXE A	Être exemplaire en matière de prévention des déchets	
ACTION A1	Sensibiliser et former le personnel des administrations publiques sur les bons gestes de tri et limiter le jetable	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>Les collectivités territoriales jouent un rôle central dans l'aménagement du territoire. A ce titre, les décisions prises doivent être compatibles avec la volonté de tendre vers une société plus durable et doivent contribuer à préserver l'environnement. Il est donc nécessaire qu'elles soient elles-mêmes exemplaires sur ce sujet afin de donner l'exemple et d'insuffler une dynamique à l'échelle territoriale. Ainsi, la formation de ses agents et l'adoption des bons gestes participent à rendre la collectivité exemplaire en matière de gestion des déchets.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les agents des collectivités à la thématique de la prévention des déchets et les informer sur les documents de planification (comme le PLPDMA) et les objectifs nationaux, régionaux et départementaux en matière de réduction de déchets, par exemple par la rédaction d'un guide • Limiter le recours aux consommables non-recyclables et à usage unique (essuie-tout, serviettes, bouteilles en plastique et verre lors de réunion, etc.) • Privilégier les achats de produits avec peu d'emballage / rechargeables (ex : produits ménagers) et naturels • Réduire la consommation de papier (dématérialisation des documents), choisir l'impression en noir et blanc lorsque cela est possible et développer le volet achat et consommation responsable • Equiper l'ensemble des établissements et bâtiments publics d'une solution de tri à la source des biodéchets. • Privilégier les achats de matériel d'occasion (mobilier / électroménager) pour les établissements publics et faire réparer le matériel en panne au lieu de jeter et remplacer • Renforcer les critères environnementaux dans les marchés publics 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
2026 – 2031	Acteurs des collectivités (élus, agents, services, personnel de ménage et d'entretien, ensemble des responsables achat)	Syndicat et communautés de communes
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
0,3 ETP	/	/
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
- 0,3 kg/hab. d'OMr		/

AXE B	Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de favoriser la prévention et le tri des déchets ménagers et assimilés et communiquer sur les bons gestes de tri	
ACTION B1	Renforcer la sensibilisation et la communication auprès du grand public	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>Pour mobiliser et sensibiliser leurs administrés aux enjeux de la gestion des déchets, les collectivités doivent renforcer leur communication sur la durée, auprès de tous publics, cibles et relais en adaptant les formats de communication pour chaque public. Ces actions de communication ont pour but d'améliorer le geste de tri, faire évoluer les pratiques, sensibiliser au tri des biodéchets par compostage et/ou collecte en sacs orange, réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles et de déchets ménagers et assimilés produits et collectés. Le SMICTOM Nord Aveyron disposant de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, ses actions sont dédiées à la gestion des déchets et le service propose d'ores et déjà une communication sur le sujet de la prévention mais cette dernière se rapporte davantage au tri.</p> <p>Le Syndicat (et ses communautés de communes adhérentes) peut également s'appuyer sur d'autres acteurs locaux, notamment le SYDOM Aveyron, syndicat de traitement départemental, très actif sur ce volet. Cette première action porte sur les ménages uniquement.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la communication sur le site internet de la collectivité et renforcer la communication quant à la sensibilisation et la prévention (actions menées par le Syndicat et les autres structures locales, exemple d'éco-gestes, explication du coût du service, etc.) • Développer des messages plus percutants • Continuer à relayer les informations du SYDOM Aveyron ou renvoyer vers leur site internet • Prévoir des permanences avec un stand lors d'évènements ou lors des marchés par exemple • Proposer des vidéos interactives qui captent l'attention du public sur des thèmes divers (réduction des déchets de jardin, compostage, règle des 5R : Refuser, Réduire, Réparer, Réutiliser, Recycler, etc.). • Poursuivre le partage de ces informations sur les réseaux sociaux de la collectivité (Facebook, LinkedIn, etc.). • Continuer à proposer le guide papier réunissant les informations essentielles liées à la thématique déchets et qui sera distribué aux habitants • Poursuivre et densifier les supports de communication et proposer occasionnellement une communication sur les panneaux d'information des communes, par exemple développer de nouveaux supports de communication et revoir les messages (par exemple inciter au changement de comportement : essayer de réduire ses emballages en priorité et les trier dans un second temps) • Afficher en déchèteries les acteurs locaux du réemploi / de la réparation • Orienter les usagers vers les solutions de réparation, de don, de réemploi plutôt qu'en déchèterie • Poursuivre la collaboration avec le SYDOM Aveyron sur la réalisation d'animations (stands lors de distributions de sacs orange, visite du centre Ecotri de Millau, stands lors d'évènements et manifestations). 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
Action en cours 2026-2031	Grand public	Syndicat avec appui d'acteurs locaux
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
0,9 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Stand pour les évènements (ex : barnum) • Supports de communication (ex : affiches, communication panneaux d'information en entrée de village) • Livret papier à destination des administrés 	<p>154 000 €HT</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Livret papier à destination des administrés (1 par an et par foyer) : 134 000 €HT pour l'impression et la distribution</i> • <i>Supports de communication : 18 000 €HT</i> • <i>Acquisition d'un stand équipé type barnum pour les évènements : 2 000 €HT (achat uniquement en année 1)</i>
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
<p>- 12,3 kg/hab. d'OMr</p> <p><i>Détournement de 6,8 kg/hab. d'OMr vers les emballages et 1,1 kg/hab. d'OMr vers le verre</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations de prévention réalisées chaque année • Réalisation d'un guide d'informations à destination des administrés

AXE B	Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de favoriser la prévention et le tri des déchets ménagers et assimilés et communiquer sur les bons gestes de tri	
ACTION B2	Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication auprès du public scolaire	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>Pour mobiliser et sensibiliser leurs administrés aux enjeux de la gestion des déchets, les collectivités doivent renforcer leur communication sur la durée, auprès de tous publics, cibles et relais en adaptant les formats de communication pour chaque public. Ces actions de communication ont pour but d'améliorer le geste de tri, faire évoluer les pratiques, sensibiliser au tri des biodéchets par compostage et/ou collecte en sacs orange, réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles et de déchets ménagers et assimilés produits et collectés.</p> <p>Le public scolaire constitue un auditoire essentiel à sensibiliser puisqu'il concerne une population nombreuse, en phase d'apprentissage et de construction personnelle et qui peut jouer un rôle de relais auprès de leur entourage familial. La sensibilisation du jeune public a déjà été largement amorcée. L'objectif sera de poursuivre cette collaboration dans les années à venir.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication auprès du public scolaire • Organiser des visites de site pour les établissements scolaires (ex : centre de tri de Millau, déchèteries, installation de valorisation et de traitement des déchets de Kéréa, etc.) • Participer à la semaine du développement durable • Proposer des activités en lien avec la réduction des déchets soit sur le temps scolaire soit sur le périscolaire 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
Action en cours 2026-2031	Scolaire (primaire et secondaire)	Syndicat
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
/	/	15 000 €HT <i>Soutien à la prise en charge des transports scolaires</i>
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
<p>- 0,2 kg/hab. d'OMr</p> <p><i>Détournement de 0,5 kg/hab. d'OMr vers les emballages</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'animations par an dans les écoles • Nombre de visites de site de tri/traitement (centre de tri EcoTri, Kerea, déchèterie, etc.)

AXE B	Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de favoriser la prévention et le tri des déchets ménagers et assimilés et communiquer sur les bons gestes de tri	
ACTION B3	Communiquer auprès des professionnels et les doter de contenants de tri	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>Pour mobiliser et sensibiliser leurs administrés aux enjeux de la gestion des déchets, les collectivités doivent renforcer leur communication sur la durée, auprès de tous publics, cibles et relais en adaptant les formats de communication pour chaque public. Ces actions de communication ont pour but d'améliorer le geste de tri, faire évoluer les pratiques, sensibiliser au tri des biodéchets par compostage et/ou collecte en sacs orange, réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles et de déchets ménagers et assimilés produits et collectés.</p> <p>Les professionnels produisent de grandes quantités de déchets de natures diverses. Des moyens doivent donc être mis en œuvre pour sensibiliser ce public, notamment en identifiant des leviers pour réduire les quantités produites et pour mieux trier les déchets. Les professionnels de la restauration doivent être équipés d'une solution pour le tri de leurs biodéchets (compostage ou collecte en sacs orange).</p> <p>Le Syndicat peut également s'appuyer sur d'autres acteurs locaux, notamment la Chambre de Commerce et d'Industrie, déjà active sur cette thématique.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Distribuer des sacs orange aux professionnels producteurs de déchets alimentaires, notamment ceux de la restauration • Poursuivre le partenariat entre le Syndicat et la CCI pour l'organisation de rencontres auprès des producteurs de déchets professionnels pour identifier des actions visant à réduire la production de déchets et pour rappeler les gestes de tri. 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
2026-2031	Non-ménages	Syndicat avec appui d'acteurs locaux (ex : CCI Aveyron)
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
/	<ul style="list-style-type: none"> • Sacs orange à destination des professionnels 	9 000 €HT <ul style="list-style-type: none"> • <i>Partenariat avec CCI (dont frais de communication)</i>
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
- 0,5 kg/hab. d'OMr <i>Détournement de 1 kg/hab. d'OMr vers les emballages</i>		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels rencontrés et sensibilisés par an

AXE B	Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de favoriser la prévention et le tri des déchets ménagers et assimilés et communiquer sur les bons gestes de tri	
ACTION B4	Former les présidents des CUMA	
CONTEXTE ET ENJEUX		
Le SMICTOM NA est un territoire où l'activité agricole occupe une place importante. La gestion des déchets d'origine agricole constitue donc un enjeu pour le Syndicat. Ce dernier souhaiterait dans un premier temps se rapprocher des présidents de CUMA pour s'informer sur les leurs modes de gestion actuels des déchets agricoles, prendre connaissance de difficultés que les agriculteurs rencontrent pour la gestion de leurs déchets, les sensibiliser sur la qualité du tri des déchets apportés en déchèterie et identifier des pistes pour réduire la quantité de déchets produits.		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Réunir les présidents des CUMA pour une réunion d'information afin de voir les problématiques rencontrées et les solutions à apporter, et bénéficier d'un suivi • Intervenir en partenariat avec la Chambre d'Agriculture dans les assemblées générales des CUMA locales pour sensibiliser les agriculteurs à la gestion de leurs déchets (coûts, réduction, tri et filières existantes) 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
2026-2031	CUMA – exploitations du territoire par extension	Syndicat avec appui d'acteurs locaux (ex : Chambre d'Agriculture)
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
< 0.1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Supports de communication à destination des CUMA 	<p>18 000 €HT</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Partenariat avec la CA (support de communication) : 3 000 €HT/an</i>
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
<p>- 0,2 kg/hab. d'OMr</p> <p><i>Détournement de 0,1 kg/hab. d'OMr vers les emballages</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agriculteurs rencontrés et sensibilisés par an

AXE C	Réduire la production de déchets alimentaires et lutter contre le gaspillage alimentaire des déchets	
ACTION C1	Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>D'après les données des caractérisations des ordures ménagères résiduelles réalisées par le SYDOM en 2024, les déchets alimentaires représentent encore 42% du tonnage collecté dans la poubelle noire, soit 79 kg/hab./an. Au sein de ce gisement, 68 kg/hab. correspondent à des déchets organiques (36%) et 11 kg/hab. à du gaspillage alimentaire (6%). La collecte en sacs orange proposée par le SYDOM va être déployée sur le territoire du SMICTOM, cette dernière permettra de compléter le tri à la source des biodéchets via le compostage (particulièrement adapté au territoire rural).</p> <p>L'objectif pour le Syndicat est donc de réduire la part du gaspillage alimentaire avec la sensibilisation du public ainsi qu'avec la mise en place d'actions concrètes dans la restauration collective et commerciale.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Mener des actions de sensibilisation dans les écoles, tels que des pesées régulières en fin de service (par exemple sous forme de compétition entre les classes) et suivre l'évolution avec utilisation d'une balance de pesée et d'un récupérateur de pain. • Réaliser des « challenges anti-gaspillage » entre écoles • Rappel aux restaurateurs l'obligation réglementaire du 01/07/2021 de proposer à leurs clients un gourmet-bag pour les restes de repas 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
Action en cours 2026-2031	Professionnels de la restauration collective et commerciale Elèves des établissements scolaires	Syndicat et ses collectivités adhérentes
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
0,1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Récupérateurs de pain dans les cantines • Balances de pesée 	4 000 €HT
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
- 1,6 kg/hab. d'OMr		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'écoles sensibilisées (nombre/an)

AXE C	Réduire la production de déchets alimentaires et lutter contre le gaspillage alimentaire des déchets	
ACTION C2	Poursuivre le déploiement du compostage individuel et la collecte en sacs orange	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>D'après les données des caractérisations des ordures ménagères résiduelles réalisées par le SYDOM en 2024, les déchets alimentaires représentent encore 42% du tonnage collecté dans la poubelle noire, soit 79 kg/hab./an. Au sein de ce gisement, 68 kg/hab. correspondent à des déchets organiques (36%) et 11 kg/hab. à du gaspillage alimentaire (6%). Plus de 1 200 composteurs distribués depuis 2017.</p> <p>Le SYDOM propose depuis 2023 un service de collecte des déchets alimentaires en sacs orange (collecte bi-flux avec les ordures ménagères). Cette solution est particulièrement adaptée pour les usagers ne pouvant / voulant pas valoriser ces biodéchets localement (logements sans jardin, personnes qui ne jardinent pas et/ou n'utilisent pas de compost, professionnels produisant de grandes quantités, y compris les établissements touristiques). Le SMICTOM NA prévoit la mise en place de la collecte en sac orange sur son territoire.</p> <p>Ainsi, le compostage de proximité et la collecte en sacs orange sont deux solutions complémentaires afin de détourner ou de valoriser le flux le plus possible de biodéchets.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la distribution de composteurs individuels pour les administrés demandeurs. 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
Action partiellement en cours 2026-2031	Tout public	EPCI, chambres consulaires et clubs entreprises
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
0,6 ETP	<ul style="list-style-type: none"> Distribution de composteurs individuels (x 1 763) Distribution de bioseaux (1 par composteur) Distribution de sacs orange 	75 700 €HT <i>(43 €HT bioseau + composteur)</i>
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
<p>- 5,3 kg/hab. d'OMr (compostage)</p> <p><i>Détournement de 32 kg/hab. d'OMr vers la collecte en sacs orange (déchets alimentaires)</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de composteurs distribués par an

AXE D	Réduire la production de déchets verts	
ACTION D1	Réduire les apports de déchets verts en déchèteries à travers la sensibilisation des usagers et des services techniques municipaux et avec la révision des consignes d'apport	
CONTEXTE ET ENJEUX		
La production de déchets verts collectés en déchèterie est évaluée à 74 kg/hab. sur le territoire du SMICTOM NA. Leur transport et leur traitement a un coût environnemental et économique avec des exutoires parfois éloignés des déchèteries. Des solutions existent pour réduire ces quantités, principalement en faisant évoluer les pratiques.		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les usagers via des ateliers de sensibilisation à l'éco-jardinage, en partenariat avec les acteurs locaux, avec mise en pratique dans le but de limiter la quantité de déchets verts apportés en déchèterie en les incitant, si possible, à garder les déchets chez eux plutôt qu'à jeter en déchèterie : mulching des tontes, paillage, etc. De manière plus globale, ces ateliers auront également pour but d'adopter des pratiques de jardinage plus respectueuses de l'environnement en réduisant des intrants phytosanitaires, en utilisant des engrais naturels, en favorisant les espèces végétales « auxiliaires » ou encore en privilégiant des variétés adaptées au sol et au climat. • Communiquer sur le site internet du SMICTOM et de ses collectivités adhérentes sur ces pratiques de jardinage • Sensibiliser les services techniques et adapter les pratiques d'entretien des espaces verts (choix des essences, réduction des fréquences de taille / tonte, fauchage raisonné, utilisation des déchets verts sur place, gestion différenciée des espaces verts) • Sensibilisation des campings et autres établissements avec des grandes surfaces d'espaces verts • Revoir si nécessaire les consignes d'apport des déchets verts en déchèteries en limitant les volumes et en réorientant vers d'autres solutions alternatives 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
2026-2031	Ménages, services techniques du Syndicat et communaux	Syndicat, relais local par les 2 CC avec appui des acteurs locaux
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
0,3 ETP	/	/
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
- 7,4 kg/hab. de déchets verts		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers sur le thème de l'éco-jardinage par an

AXE D	Réduire la production de déchets verts	
ACTION D2	Proposer un service de broyage de proximité	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>La production de déchets verts collectés en déchèterie est évaluée à 74 kg/hab. sur le territoire du SMICTOM NA. Leur transport et leur traitement a un coût environnemental et économique avec des exutoires parfois éloignés des déchèteries. Des solutions existent pour réduire ces quantités, principalement en faisant évoluer les pratiques. Le broyage est l'une d'entre elles puisqu'il permet de produire un broyat qui peut être récupéré par les usagers ou utilisé par les services techniques communaux pour du paillage et l'entretien des espaces verts par exemple.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Acheter un broyeur mobile • Réaliser des campagnes de broyage sur des zones identifiées avec possibilité de récupération du broyat pour les usagers 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
2027-2031	Ménages	Syndicat et ses 2 CC adhérentes
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
1,1 ETP <i>(Organisation des campagnes de broyage)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition 2 broyeurs mobiles 	45 000 €HT <ul style="list-style-type: none"> • Achat de 2 broyeurs : 30 000 €HT • Entretien et fonctionnement : 3 000 €HT/an
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
- 2,5 kg/hab. de déchets verts		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations de broyage en déchèterie

AXE E	Allonger la durée de vie des objets	
ACTION E1	Recenser et faire connaître les initiatives, structures et acteurs du réemploi et de la réparation et communiquer en déchèteries sur les alternatives existantes	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>La réparation et le réemploi sont des actions essentielles à mettre en place pour réduire la production de déchets en prolongeant, voire en donnant une « second vie » à nos objets.</p> <p>Toutefois les initiatives et acteurs de la réparation et du réemploi ne sont pas toujours bien identifiées par les usagers ou même parfois par l'EPCI, ce qui constitue un frein à leur développement.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et communiquer sur les acteurs de la réparation et du réemploi présents sur le territoire ou sur les territoires voisins, par exemple avec la création d'une carte interactive ou d'un annuaire sur le site internet et les différents réseaux sociaux de la collectivité. • Relayer les annuaires déjà existants sur le site internet de la collectivité, par exemple l'annuaire Répar'acteurs tenu par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. • Mettre en relation les acteurs locaux 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
2026-2031	Tout public	EPCI
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
< 0,1 ETP	/	/
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
/		/

AXE E	Allonger la durée de vie des objets	
ACTION E2	Développer le réemploi et la réparation	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>La réparation et le réemploi sont des actions essentielles à mettre en place pour réduire la production de déchets en prolongeant, voire en donnant une « second vie » à nos objets. Le Syndicat et ses communautés de communes adhérentes peuvent accompagner les structures existantes en les faisant connaître et également soutenir les nouveaux projets sur cette thématique. Elle peut également participer elle-même au développement du réemploi, par exemple avec l'installation de zones dédiées au réemploi sur certaines de ses déchèteries.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les structures du réemploi et de la réparation déjà implantées sur le territoire, par exemple en les faisant connaître davantage, en relayant leur communication. • Être à l'écoute de nouveaux porteurs de projets et les accompagner dans la création de leur projet. • Installer des zones de don et/ou des zones de réemploi sur les déchèteries et conventionner avec des structures de l'ESS pour la reprise de ces objets. • Former les gardiens à ce nouveau geste de tri en déchèterie • Réaliser des opérations de don en déchèterie où les usagers viennent donner / récupérer des objets 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
2027-2031	Acteurs du réemploi et de la réparation, grand public	Syndicat, CC adhérentes, associations locales
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
0,1 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Zone de réemploi / don en déchèterie 	<p>24 450 €HT <i>(Acquisition de contenants pour les déchèteries)</i></p>
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
<p>- 2,3 kg/hab. en déchèterie <i>1,4 kg/hab. encombrants, 0,6 kg/hab. mobilier et 0,2 kg/hab. DEEE</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de déchèteries équipées d'une zone de don / de réemploi • Nombre d'opérations de don organisées sur les déchèteries chaque année

AXE E	Allonger la durée de vie des objets	
ACTION E3	Développer la consigne du verre notamment dans les cafés et restaurants	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>En 2023, 1 230 tonnes de verre ont été collectées par le SPPGD représentant 41 kg/hab./an, soit une augmentation de l'ordre de 11% par rapport à 2017 (37 kg/hab./an), ce qui montre le succès de la communication concernant le tri de ce flux et les efforts qui ont été entrepris par les administrés. On observe également une diminution des quantités de verre encore laissé dans la poubelle noire (-2 kg/hab. entre 2019 et 2024) montrant une amélioration dans la qualité du tri. Le recyclage du verre présente des limites avec notamment la forte consommation d'énergie nécessaire au processus. La consigne constitue une solution préférable d'un point de vue environnemental puisque les bouteilles sont réutilisées en l'état après lavage. La SCOP Oc'Consignes, par exemple, propose ce service sur l'Est de la Région Occitanie avec déjà quelques points de collecte sur le Sud Aveyron. Le Syndicat pourrait ainsi mettre en contact les gros producteurs de verre avec la SCOP et les inciter à adhérer à la démarche.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec Oc'Consigne et discuter de leur éventuel projet d'agrandissement de leur zone de chalandise vers le Nord Aveyron • Informer les gros producteurs de verre de cette démarche et les inciter à y adhérer 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
2027-2031	Commerçants du territoire	Syndicat, CC adhérentes avec appui de structures proposant la consigne (ex : Oc'consigne)
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
0,1 ETP	/	/
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
- 1,0 kg/hab. de verre		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements pratiquant la consigne du verre

AXE E	Allonger la durée de vie des objets	
ACTION E4	Développer des expositions itinérantes sur les déchèteries pour montrer les solutions de réemploi existantes	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>Le SMICTOM NA dispose d'un certain nombre d'acteurs du réemploi sur son territoire. Ces dernières sont encore peu connues du public et ne sont même pas forcément en lien entre elles (bien que très complémentaires parfois). D'autre part il leur est souvent difficile de communiquer via des médias différents (notamment réseaux sociaux) pour se faire connaître, par manque de temps en général.</p> <p>Exposer des panneaux de communication sur les voies d'attente des déchèteries est un bon moyen de montrer ce que font ces acteurs sur le territoire et de montrer qu'il existe d'autres solutions que le dépôt en déchèteries pour les objets.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'affiches présentant la/les recycleries, les objectifs, les retours sur toutes les déchèteries avec un agent du SMICTOM NA accompagné par les acteurs du territoire 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
2026-2031	Ménages et non ménages	Associations locales avec appui du Syndicat
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
<p style="text-align: center;">0,3 ETP</p> <p><i>Majeure partie réalisée par les acteurs locaux / présence d'un agent du SMICTOM NA sur une demi-journée/sem. durant les périodes d'exposition</i></p>	Posters de communication	<p style="text-align: center;">1 500 €HT</p> <p><i>Réalisation des posters 500 €HT tous les 2 ans</i></p>
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
/		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'expositions itinérantes réalisées/an

AXE F	Agir sur les déchets issus du tourisme, des manifestations et autres évènements ponctuels	
ACTION F1	Proposer une communication adaptée aux hébergeurs touristiques et à la population touristique	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>L'activité touristique génère des quantités importantes de déchets, dans des établissements pas toujours suffisamment équipés en contenants de tri et où la communication auprès de leur clientèle n'est pas toujours suffisante. De plus, la population touristique n'est que de passage sur le territoire et est donc moins impliquée sur le geste de tri. Il est donc nécessaire d'accompagner les professionnels du tourisme et les touristes afin de mettre à disposition les équipements et les supports de communication qui inciteront à mieux trier.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Équiper les campings de sacs orange pour la collecte des déchets alimentaires • Proposer lors des locations (chambre d'hôtes, gîtes, campings) un sac jaune et un sac orange obligatoire avec le séjour • Renforcer la signalétique et le déploiement de supports de communication dans les campings au niveau des zones de collecte • Poursuivre la communication et la sensibilisation des hébergeurs et les inciter à transmettre ces informations à leur clientèle et à rédiger une charte environnementale 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
2026-2031	Professionnels du tourisme et population touristique	Syndicat et CC adhérentes avec appui d'acteurs locaux
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
0,5 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Sacs orange pour les professionnels du tourisme • Mise en place et renouvellement de la signalétique sur les zones de collecte 	69 000 €HT <i>(Mise en place signalétique sur les campings et renouvellement tous les 3 ans)</i>
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
<i>Détournement de 3.0 kg/hab. d'OMr dont 1,5 kg/hab. vers les sacs orange, 1,0 kg/hab. vers les emballages et 0,5 kg/hab. vers le verre</i>		<ul style="list-style-type: none"> • Part / Nombre de campings sensibilisés / équipés de supports de signalétique • Part / Nombre de campings sensibilisés / équipés de sacs orange

AXE F	Agir sur les déchets issus du tourisme, des manifestations et autres évènements ponctuels	
ACTION F2	Sensibiliser les organisateurs d'évènements et de manifestations	
CONTEXTE ET ENJEUX		
<p>L'organisation d'évènements et de manifestations engendre des productions ponctuelles mais importantes de déchets. Il est donc nécessaire de sensibiliser les organisateurs de ces évènements à la gestion de leurs déchets avec l'objectif de tendre vers des évènements plus « éco-responsables ». Le Syndicat et ses collectivités adhérentes devront eux aussi poursuivre leurs efforts en facilitant le geste de tri pour l'utilisateur (bacs de tri pour les emballages, le verre et les déchets alimentaires ainsi que le nombre de bacs mis à disposition) mais aussi en étant moteur dans les solutions innovantes visant à réduire les consommations lors des évènements (ex : prêt de vaisselle lavable). La communication doit par ailleurs être adaptée au public accueilli lors de ces évènements car il est remarqué que les pratiques de tri et même de gestion des déchets varie beaucoup en fonction des personnes fréquentant les évènements proposés.</p>		
DESCRIPTION DE L'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer les organisateurs en amont des évènements pour assurer une gestion adaptée à la manifestation et les inciter à réduire leur production de déchets (pas de gobelets en plastique, limiter la production de goodies, etc.) • Rédiger une charte des bonnes pratiques qui devra être signée par les organisateurs d'évènements • Améliorer le tri lors des évènements avec la mise à disposition de bacs de tri (emballages, biodéchets, verre) avec des consignes de tri affichées clairement. • Être à l'écoute des organisateurs des évènements sur leurs initiatives de réduction de déchets (ex : prêt de matériel tel que la vaisselle, dématérialisation des supports de communication, etc.) 		
CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	PUBLIC CIBLE	MAITRE D'OUVRAGE
2026-2031	Organisateurs d'évènements et participants	Syndicat et CC adhérentes
MOYENS HUMAINS (sur 6 ans)	OUTILS ET MOYENS MATERIELS	MOYENS FINANCIERS (hors ETP)
0,5 ETP	<ul style="list-style-type: none"> • Bacs de tri lors des évènements • Vaisselle réutilisable 	5 000 €
OBJECTIFS DE REDUCTION		INDICATEURS DE SUIVI
<p align="center">- 0,1 kg/hab. d'OMr</p> <p><i>Détournement de 0,2 kg/hab. d'OMr dont 0,1 kg/hab. vers les sacs orange (déchets alimentaires), 0,05 kg/hab. vers les emballages et 0,1 kg/hab. vers le verre</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisateur d'évènements rencontrés et sensibilisés chaque année

D.II. Synthèse des actions du PLPDMA, objectifs de réduction et de moyens

La réalisation des actions du PLPDMA du SMICTOM NA nécessitera la mobilisation de **4,9 ETP** sur 6 ans (soit environ 0,8 ETP par an) et un investissement de **421 000 €HT**. A l'issue du PLPDMA, **l'objectif de réduction à atteindre est 36,5 kg/hab.**

Tableau 5 : Synthèse et objectifs des actions du PLPDMA

ACTIONS DU PLPDMA	Objectif de réduction globale à atteindre en année 6 (kg/hab./an)	Moyens humains (ETP) totaux dédiés sur 6 ans	Moyens financiers (hors aides) totaux sur 6 ans
A.1 : Sensibiliser et former le personnel des administrations publiques sur les bons gestes de tri et limiter le jetable	0.3	0.3	- €
B.1 : Renforcer la sensibilisation et la communication auprès du grand public	12.3	0.9	154 217 €
B.2 : Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication auprès du public scolaire	0.2	-	15 000 €
B.3 : Communiquer auprès des professionnels et les doter de contenants de tri	0.5	-	9 000 €
B.4 : Former les présidents des CUMA	0.2	0.1	18 000 €
C.1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale	1.5	0.1	4 000 €
C.2 : Poursuivre le déploiement du compostage individuel et la collecte en sacs orange	5.3	0.5	75 721 €
D.1 : Réduire les apports de déchets verts en déchèteries à travers la sensibilisation des usagers et des services techniques municipaux et avec la révision des consignes d'apport	7.4	0.3	- €
D.2 : Proposer un service de broyage de proximité	2.5	1.0	45 000 €
E.1 : Recenser et faire connaître les initiatives, structures et acteurs du réemploi et de la réparation et communiquer en déchèteries sur les alternatives existantes	-	0.03	- €
E.2 : Développer le réemploi et la réparation	2.3	0.1	24 450 €
E.3 : Développer la consigne du verre notamment dans les cafés et restaurants	1.0	0.1	- €
E.4 : Développer des expositions itinérantes sur les déchèteries pour montrer les solutions de réemploi existantes	2.9	0.3	1 500 €
F.1 : Proposer une communication adaptée aux hébergeurs touristiques et à la population touristique	-	0.5	69 000 €
F.2 : Sensibiliser les organisateurs d'événements et de manifestations	0.05	0.5	5 000 €
TOTAL	36.5 kg/hab./an	4.9 ETP	420 888 €

La mise en place de ces actions permettra une réduction des tonnages à collecter et donc, in fine, une diminution des coûts de traitement. **Le coût évité**, dans le cas où l'objectif de **36,5 kg/hab./an**, s'élève alors à **254 000 €/an** (uniquement calculé sur le volet traitement). Ce coût correspond au coût évité maximal attendu une fois l'ensemble des actions mises en place dans leur intégralité, soit en dernière année. Il sera graduel au cours du déroulement du PLPDMA, en fonction des actions mises en place et de leur état d'aboutissement.

D.III. Détail des objectifs de réduction et de détournement

Les actions du PLPDMA visent à **réduire** les quantités de DMA produites et collectées par le service public. Dans le cas du SMICTOM NA, elles concernent les ordures ménagères résiduelles, le verre (pour partie) les encombrants et les déchets verts.

En parallèle, les actions du PLPDMA permettront également un **détournement** de flux lié à une amélioration des gestes de tri. Ainsi, une partie des déchets aujourd'hui collectés dans les OMr seront reportés vers les flux recyclables, notamment les emballages et le verre, ainsi que vers le flux des déchets alimentaires avec la collecte en sacs orange.

In fine, la mise en œuvre des actions permettra :

- Une réduction de :
 - 17.3 kg/hab./an d'OMr ;
 - 8.3 kg/hab./an d'encombrants ;
 - 9.9 kg/hab./an de déchets verts ;
 - 1.0 kg/hab./an de verre.
- Un report des OMr de :
 - 33.2 kg/hab./an vers les sacs orange pour les déchets alimentaires ;
 - 9.4 kg/hab./an vers les emballages ;
 - 1.6 kg/hab./an vers le verre

Tableau 6 : Synthèse des objectifs de réduction et de détournement par flux et par action

ACTIONS	Réduction Omr	Réduction encombrants	Réduction déchets verts	Réduction Verre	Détournement Omr vers sacs orange	Détournement Omr vers emballages	Détournement Omr vers Verre
A.1 : Sensibiliser et former le personnel des administrations publiques sur les bons gestes de tri et limiter le jetable	0.1	0.2	-	-	-	-	-
B.1 : Renforcer la sensibilisation et la communication auprès du grand public	9.5	2.8	-	-	-	6.8	1.1
B.2 : Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication auprès du public scolaire	0.2	-	-	-	-	0.5	-
B.3 : Communiquer auprès des professionnels et les doter de contenants de tri	0.5	-	-	-	-	1.0	-
B.4 : Former les présidents des CUMA	-	0.2	-	-	-	0.1	-
C.1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale	1.5	-	-	-	-	-	-
C.2 : Poursuivre le déploiement du compostage individuel (en complément de la collecte en sacs orange)	5.3	-	-	-	31.6	-	-
D.1 : Réduire les apports de déchets verts en déchèteries à travers la sensibilisation des usagers et des services techniques municipaux et avec la révision des consignes d'apport	-	-	7.4	-	-	-	-
D.2 : Proposer un service de broyage de proximité	-	-	2.5	-	-	-	-
E.1 : Recenser et faire connaître les initiatives, structures et acteurs du réemploi et de la réparation et communiquer en déchèteries sur les alternatives existantes	-	-	-	-	-	-	-
E.2 : Développer le réemploi et la réparation	-	2.3	-	-	-	-	-
E.3 : Développer la consigne du verre notamment dans les cafés et restaurants	-	-	-	1.0	-	-	-
E.4 : Développer des expositions itinérantes sur les déchèteries pour montrer les solutions de réemploi existantes	0.2	2.8	-	-	-	-	-
F.1 : Proposer une communication adaptée aux hébergeurs touristiques et à la population touristique	-	-	-	-	1.5	1.0	0.5
F.2 : Sensibiliser les organisateurs d'évènements et de manifestations	0.05	-	-	-	0.08	0.05	0.10
TOTAL	17.3 kg/hab./an	8.3 kg/hab./an	9.9 kg/hab./an	1.0 kg/hab./an	33.2 kg/hab./an	9.4 kg/hab./an	1.6 kg/hab./an

D.IV. Calendrier de mise en œuvre

Tableau 7 : Calendrier de mise en œuvre du PLPDMA du SMICTOM NA

Niveau de priorité	Calendrier d'actions	Déjà engagées	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Axe A : Être exemplaire en matière de prévention des déchets								
Priorité 2	A.1 : Sensibiliser et former le personnel des administrations publiques sur les bons gestes de tri et limiter le jetable							
Axe B : Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de favoriser la prévention et le tri des déchets ménagers et assimilés et communiquer sur les bons gestes de tri								
Priorité 1	B.1 : Renforcer la sensibilisation et la communication auprès du grand public							
Priorité 1	B.2 : Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication auprès du public scolaire							
Priorité 1	B.3 : Communiquer auprès des professionnels et les doter de contenants de tri							
Priorité 1	B.4 : Former les présidents des CUMA							
Axe C : Réduire la production de déchets alimentaires et lutter contre le gaspillage alimentaire								
Priorité 1	C.1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale							
Priorité 1	C.2 : Poursuivre le déploiement du compostage individuel et la collecte en sacs orange							
Axe D : Réduire la production de déchets verts								
Priorité 2	D.1 : Réduire les apports de déchets verts en déchèteries à travers la sensibilisation des usagers et des services techniques municipaux et avec la révision des consignes d'apport							
Priorité 3	D.2 : Proposer un service de broyage de proximité							
Axe E : Allonger la durée de vie des produits								
Priorité 2	E.1 : Recenser et faire connaître les initiatives, structures et acteurs du réemploi et de la réparation et communiquer en déchèteries sur les alternatives existantes							
Priorité 3	E.2 : Développer le réemploi et la réparation							
Priorité 3	E.3 : Développer la consigne du verre notamment dans les cafés et restaurants							
Priorité 1	E.4 : Développer des expositions itinérantes sur les déchèteries pour montrer les solutions de réemploi existantes							
Axe F : Agir sur les déchets issus du tourisme, des manifestations et autres évènements ponctuels								
Priorité 2	F.1 : Proposer une communication adaptée aux hébergeurs touristiques et à la population touristique							
Priorité 2	F.2 : Sensibiliser les organisateurs d'évènements et de manifestations							

D.V. Stratégie de communication

La **communication** concernant la mise en place et l'avancement d'une action est un **point essentiel pour la réussite du PLPDMA** et le maintien de l'adhésion des usagers.

Les **moyens de communications et les messages associés devront s'adapter au maximum au public visé** afin que celle-ci face effet. En particulier dans le cas du territoire de la collectivité et du contexte aveyronnais, les cibles suivantes ont été identifiées dans les actions de sensibilisation à la prévention des déchets :

- Le **grand public et la population touristique** plus complexe à capter en termes de sensibilisation
- Les **non-ménages**, en distinguant les **administrations, services communaux et établissements publics des entreprises** qui ne produisent pas forcément le même type de déchets
- Les **organiseurs d'évènements**

Les canaux de communication peuvent s'appuyer sur ceux existants. Cependant dans les fiches actions, il est développé la pertinence de déployer des canaux de communication complémentaires et des nouveaux outils de communication, par exemple :

- *Page dédié sur le site internet de la collectivité et via la newsletter sur le nouveau PLPDMA et les actions menées*
- *Article dédié sur la gazette communale ou intercommunale*
- *Charte ou guide de bonnes pratiques pour encourager l'éco-exemplarité*
- *Organisations d'ateliers de partage de bonnes pratiques et astuces (éco-jardinage, réparation, réemploi, lutte contre le gaspillage ...)*
- *Visites pédagogiques et sensibilisation des scolaires via des animations en présentiel*
- *Intégration aux messages de sensibilisation sur l'action « tri-tour » du SYDOM Aveyron*
- *Organisation de « défis » auprès d'un échantillon de foyers ou d'établissements (zéro déchet par exemple)*
- *Fourniture de kits de communication auprès de certains relais afin de viser des cibles plus spécifiques (office du tourisme, communes, campings, ...)*

Quel que soit le public visé et le canal utilisé, il est primordial de **définir un logo et/ou un slogan** propre à la campagne de communication concernant la prévention/réduction des déchets et liée au PLPDMA afin d'identifier simplement quel va être la portée du message présenté.

Pour finir, la communication n'appartient pas qu'aux communicants : **chaque agent/élu/décideur peut être un ambassadeur pour valoriser et diffuser les résultats du PLPDMA**. À ce titre, l'animateur a un rôle prépondérant à jouer.

Ci-dessous des exemples de communication observés sur d'autres collectivités et adaptés au SMICTOM NA.



E. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLPDMA ET INDICATEURS DE SUIVI

Les **indicateurs permettent de mesurer ou d'estimer l'activité et les impacts produits par les actions mises en œuvre.**

On distingue les **indicateurs globaux** du PLPDMA des **indicateurs spécifiques à chaque action.**

En effet, les indicateurs globaux du PLPDMA permettent d'apprécier si les objectifs fixés par le PLPDMA en matière de réduction de déchets, de moyens humains et de moyens financiers sont atteints. Les indicateurs d'actions ont pour but d'évaluer si l'action a bien été mise en place avec les objectifs de moyens définis.

E.I. Suivi des indicateurs globaux du PLPDMA

Le bilan annuel du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi des indicateurs globaux suivants :

- Taux d'évolution de la production de DMA (kg/hab./an) depuis l'année de référence ;
- Taux d'évolution de la production d'OMr (kg/hab./an) depuis l'année de référence ;
- Taux d'évolution de la production en déchèterie et spécifiquement les déchets verts et tout-venant (kg/hab./an) depuis l'année de référence ;
- L'effectif de l'équipe projet dédié au PLPDMA (ETP/an) ;
- L'effectif de tout autre service mettant en œuvre tout ou partie d'une ou plusieurs actions du PLPDMA (ETP/an)
- Les dépenses engagées pour le PLPDMA (€/an) ;

A noter que l'année de référence varie selon le flux puisque les données de tonnages ne sont pas connues jusqu'en 2010 pour chaque flux. Ainsi, c'est la valeur la plus ancienne qui a été retenue pour chaque flux (2014 au plus tôt). Le tonnage de DMA a donc été reconstitué en sommant les données les plus anciennes de chaque flux.

Tableau 8 : Tableau de suivi des indicateurs de production et des moyens mis en œuvre pour le PLPDMA

Production (kg/hab./an)	Année de référence 2017	2023	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Objectif d'évolution entre 2026 et 2031 - PLPDMA	Soit en tonnes	Objectif de production 2031 - PLPDMA	Objectif PRPGD 2031
OMR	238	190							-61.5	-1834	128	155
dont biodéchets dans les OMR	95	79							-40.0	-1192	39	37
Déchets alimentaires collectés en sacs orange	0	0.0							33.2	989	8433	-
Collecte sélective	43	71							9.4	280	80	51
Verre	37	41							0.6	19	42	41
Tout-venant	65	55							-8.3	-246	47	26
Déchets verts	63	74							-9.9	-295	64	74
TOTAL DMA	554	556	0	0	0	0	0	0	-36.5	-1088	520	465
<i>Dont autres déchets</i>											84	81

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Prévisions PLPDMA
Moyens humains dédiés au PLPDMA - équipe projet (ETP/an)							4.9
Moyens humains dédiés au PLPDMA (ETP/an)							
Dépenses de prévention engagées (€/an)							420 888 €

E.II. Suivi des indicateurs de mesure par action

Tableau 9 : Tableau de suivi des indicateurs par action

Actions concernées	Indicateurs	Intitulé de l'indicateur (unité de mesure)	Objectif	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Axe A : Être exemplaire en matière de prévention des déchets									
A.1 : Sensibiliser et former le personnel des administrations publiques sur les bons gestes de tri et limiter le jetable	/	Pas d'indicateur							
Axe B : Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de favoriser la prévention et le tri des déchets ménagers et assimilés et communiquer sur les bons gestes de tri									
B.1 : Renforcer la sensibilisation et la communication auprès du grand public	I1	Nombre d'animations avec stand prévention (nombre/an)	Valeur cible	-					
			Valeur réalisée						
	I2	Réalisation d'un guide d'information à destination des administrés (nombre/an)	Valeur cible	1	1	1	1	1	1
			Valeur réalisée						
B.2 : Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication auprès du public scolaire	I3	Nombre d'animations dans les écoles (nombre/an)	Valeur cible	5	10	10	10	10	10
			Valeur réalisée						
	I4	Nombre de visites de site de tri/traitement (centre de tri EcoTri, Kerea, déchèterie, etc.) (nombre/an)	Valeur cible	5	10	10	10	10	10
			Valeur réalisée						
B.3 : Communiquer auprès des professionnels et les doter de contenants de tri	I5	Nombre de professionnels rencontrés et sensibilisés par an (avec appui CCI) (nombre/an)	Valeur cible	18	18	18	18	18	18
			Valeur réalisée						
B.4 : Former les présidents des CUMA	I6	Nombre d'agriculteurs rencontrés et sensibilisés (nombre/an)	Valeur cible	100	100	100	100	100	100
			Valeur réalisée						
Axe C : Réduire la production de déchets alimentaires et lutter contre le gaspillage alimentaire									
C.1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et commerciale	I7	Nombre d'écoles sensibilisées (nombre/an)	Valeur cible	6	7	7	7	7	7
			Valeur réalisée						
C.2 : Poursuivre le déploiement du compostage individuel et la collecte en sacs orange	I8	Nombre de composteurs distribués par an (nombre/an)	Valeur cible	294	294	294	294	294	294
			Valeur réalisée						

Axe D : Réduire la production de déchets verts

D.1 : Réduire les apports de déchets verts en déchèteries à travers la sensibilisation des usagers et des services techniques municipaux et avec la révision des consignes d'apport	19	Nombre d'ateliers sur le thème de l'éco-jardinage par an (nombre/an)	Valeur cible	2	2	2	2	2	2
			Valeur réalisée						
D.2 : Proposer un service de broyage de proximité	110	Nombre d'opérations de broyage en déchèterie (nombre/an)	Valeur cible	0	24	24	24	24	24
			Valeur réalisée						

Axe E : Allonger la durée de vie des produits

E.1 : Recenser et faire connaître les initiatives, structures et acteurs du réemploi et de la réparation et communiquer en déchèteries sur les alternatives existantes	/	<i>Pas d'indicateur</i>							
E.2 : Développer le réemploi et la réparation	111	Nombre de déchèteries équipées d'une zone de don / de réemploi (en cumulé)	Valeur cible	1.5	3	3	3	3	3
			Valeur réalisée						
	112	Nombre d'opérations de don en déchèterie (en nombre par an)	Valeur cible	1	2	2	2	2	2
			Valeur réalisée						
E.3 : Développer la consigne du verre notamment dans les cafés et restaurants	113	Nombre d'établissements pratiquant la consigne du verre (nombre / an)	Valeur cible	<i>Non défini</i>	<i>Non défini</i>	<i>Non défini</i>	<i>Non défini</i>	<i>Non défini</i>	<i>Non défini</i>
			Valeur réalisée						
E.4 : Développer des expositions itinérantes sur les déchèteries pour montrer les solutions de réemploi existantes	114	Nombre d'expositions itinérantes réalisées (nombre / an)	Valeur cible	4	4	4	4	4	4
			Valeur réalisée						

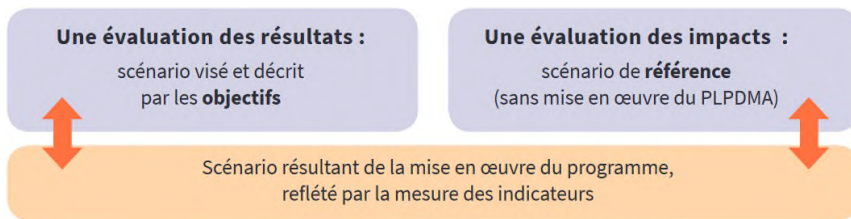
Axe F : Agir sur les déchets issus du tourisme, des manifestations et autres évènements ponctuels

F.1 : Proposer une communication adaptée aux hébergeurs touristiques et à la population touristique	115	Part des campings équipés de sacs orange (% du total)	Valeur cible	50%	100%	100%	100%	100%	100%
			Valeur réalisée						
F.2 : Sensibiliser les organisateurs d'évènements et de manifestations	116	Nombre d'organisateur d'évènements rencontrés (nombre /an)	Valeur cible	5	10	15	15	15	15
			Valeur réalisée						

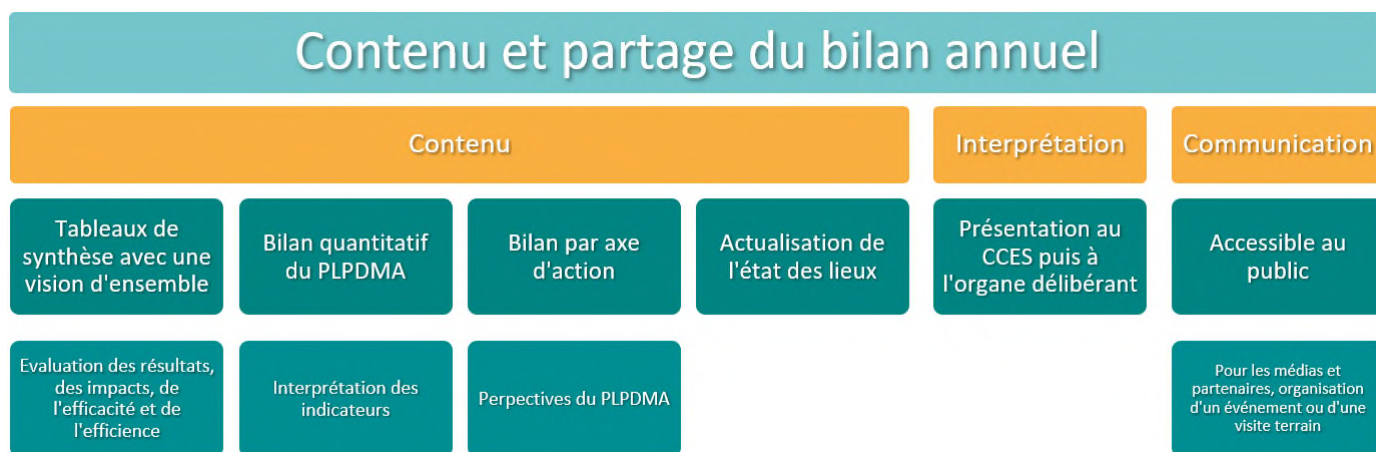
E.III. Cycle de vie et de suivi du PLPDMA

Le décret prévoit **un bilan annuel**, **une évaluation après six ans**, ainsi qu'une **révision éventuelle du PLPDMA** suivant les modalités prévues pour son élaboration.

Deux types d'évaluation sont à mener :



Le **bilan annuel** est un élément imposé pour le suivi d'un PLPDMA, il est construit, présenté à la CCES, à l'organe délibérant puis diffusé au public. Ce bilan doit contenir les éléments suivants :



L'évaluation des résultats au bout de six ans et la révision du PLPDMA est préparée par l'équipe projet. L'analyse est réalisée en concertation avec la CCES et les acteurs du territoire de la même façon que le PLPDMA initial. Puis, c'est l'organe délibérant de la collectivité qui se prononce sur la **nécessité d'une révision totale ou partielle du PLPDMA**.

Le schéma suivant récapitule le cycle du PLPDMA à suivre :

